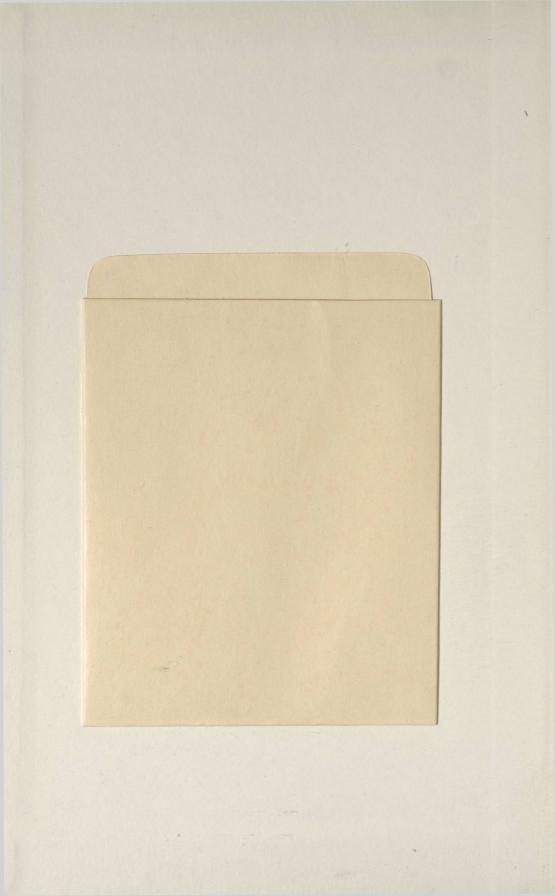
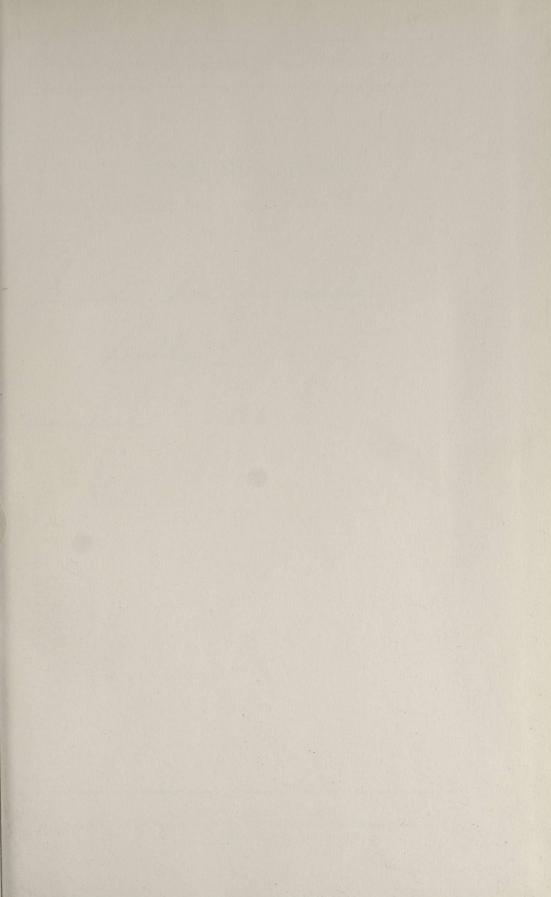
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT



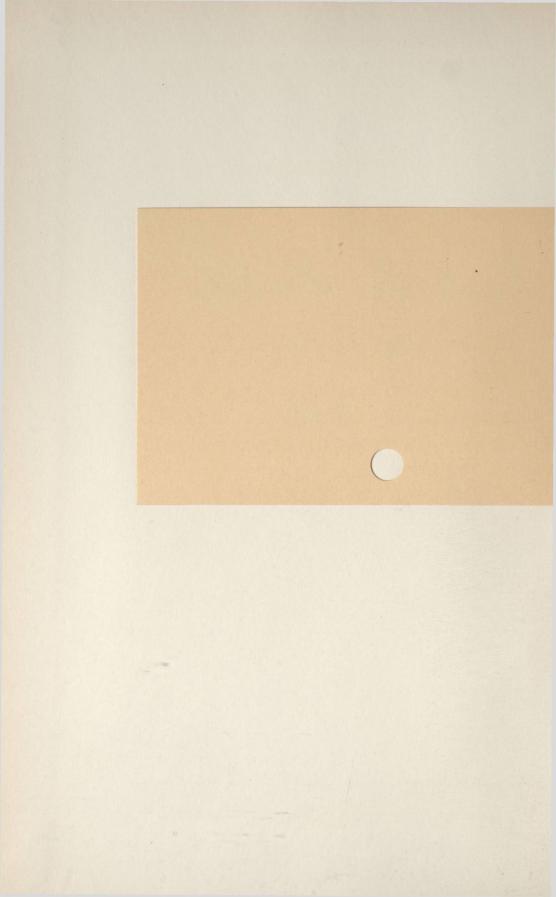
KE 12 2381 25-1 501-50369







Seinet du Zanada Bills. 5Dnumerar 1-269.



Première Session, Vingt-cinquième Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-1.

Loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski.

BILL SD-1.

Loi pour faire droit à Madeleine-Françoise Hankowski.

Préambule.

Considérant que Madeleine-Françoise Hankowski, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Jan Paul Hankowski, domicilié au Canada et demeurant provisoirement en la ville de New-York, État de New-York, l'un des États unis d'Amérique, a, par voie 5 de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour d'octobre 1955, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Madeleine-Françoise Patenaude: considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dis-10 sous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 15

Dissolution du mariage.

BILL SD-2.

Loi pour faire droit à Bruce Reid Campbell.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-2.

Loi pour faire droit à Bruce Reid Campbell.

Préambule.

Considérant que Bruce Reid Campbell, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le neuvième jour de février 1946, à Fulham, comté de Middlesex, Angleterre, il a été marié à June Ethel Phyllis Barton; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; 10 A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-3.

Loi pour faire droit à William Metcalfe Watt.

BILL SD-3.

Loi pour faire droit à William Metcalfe Watt.

Préambule.

Cónsidérant que William Metcalfe Watt, domicilié dau Canada et demeurant en la ville de Laval-Ouest, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le premier jour de septembre 1951, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Rosemary Evelyn 5 MacCartney; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; 10 A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-4.

Loi pour faire droit à Mildred Dawson Meakins.

BILL SD-4.

Loi pour faire droit à Mildred Dawson Meakins.

Préambule.

Considérant que Mildred Dawson Meakins, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de Jonathan Fayette Meakins, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le 5 huitième jour de juin 1939, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Mildred Dawson Larmonth; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été 10 établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-5.

Loi pour faire droit à Marion Ruth Catherine Slattery.

BILL SD-5.

Loi pour faire droit à Marion Ruth Catherine Slattery.

Préambule.

Considérant que Marion Ruth Catherine Slattery, demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, épouse de Edward Michael Slattery, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le seizième jour de juin 1956, 5 en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Marion Ruth Catherine Harding; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par 10 la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-6.

Loi pour faire droit à Sonja Bagry.

BILL SD-6.

Lo pour faire droit à Sonja Bagry.

Préambule.

Considérant que Sonja Bagry, demeurant en la eité de Montréal, province de Québec, épouse de Ignaz Bagry, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le huitième jour de mai 1945, à Braunschweig, Allemagne, 5 et qu'elle était alors Sonja Swerzowa; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie et qu'il est à propos d'accorder à 10 la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage. 1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-7.

Loi pour faire droit à Lena Quelle.

BILL SD-7.

Loi pour faire droit à Lena Quelle.

Préambule.

Considérant que Lena Quelle, demeurant en la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, épouse de Hendricus Johanns Quelle, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour d'avril 1954, en la ville de Hampstead, dite province de Québec, et qu'elle était alors Lena Bruyn; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-8.

Loi pour faire droit à Franz Zeitlhofer.

BILL SD-8.

Loi pour faire droit à Franz Zeitlhofer.

Préambule.

Considérant que Franz Zeitlhofer, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt et unième jour de mai 1955, en la ville de St-Polten, Autriche, il a été marié à Theresia Maria Summerer; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-9.

Loi pour faire droit à John Harman.

BILL SD-9.

Loi pour faire droit à John Harman.

Préambule.

Considérant que John Harman, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le cinquième jour d'octobre 1957, en ladite cité, il a été marié à Ann Frogley; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du 10 Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-10.

Loi pour faire droit à Esther Wertheimer.

BILL SD-10.

Loi pour faire droit à Esther Wertheimer.

Préambule.

Considérant que Esther Wertheimer, demeurant en la cité de Saint-Laurent, province de Québec, épouse de William Wertheimer, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le 5 septième jour de janvier 1951, en la cité d'Outremont, dite province, et qu'elle était alors Esther Sheps; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-11.

Loi pour faire droit à Rachela Zimber.

BILL SD-11.

Loi pour faire droit à Rachela Zimber.

Préambule.

Considérant uque Rachela Zimber, demeurant en la Cité de Montréal, province de Québec, épouse de Leo Zimber, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le huitième jour de janvier 1956, en ladite cité, et qu'elle était alors Rachela Landau; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-12.

Loi pour faire droit à Alethea Sarah Ivy Fowler.

BILL SD-12.

Loi pour faire droit à Alethea Sarah Ivy Fowler.

Préambule.

Considérant que Alethea Sarah Ivy Fowler, demeurant à Beebe, province de Québec, épouse de Irwin Fowler, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Coaticook, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour d'octobre 1934, en la cité de Sherbrooke, dite province, et qu'elle était alors Alethea Sarah Ivy Arnold; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-13.

Loi pour faire droit à Rosemary Beatrice Clare.

BILL SD-13.

Loi pour faire droit à Rosemary Beatrice Clare.

Préambule.

Considérant que Rosemary Beatrice Clare, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Derek Clare, domicilié au Canada et demeurant en la cité d'Outremont, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le neuvième jour de juillet 1955, à Hertford, Angleterre, et qu'elle était alors Rosemary Beatrice Overett; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-14.

Loi pour faire droit à Isadore Titleman.

BILL SD-14.

Loi pour faire droit à Isadore Titleman.

Préambule.

Considérant que Isadore Titleman, domicilié au Canada et demeurant en la cité d'Outremont, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le treizième iour de décembre 1925, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Marion Ganstil; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis 10 et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-15.

Loi pour faire droit à Agnes Irene Seaman.

BILL SD-15.

Loi pour faire droit à Agnes Irene Seaman.

Préambule.

Considérant que Agnes Irene Seaman, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Terence John Wendell Seaman, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour de mai 1955, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Agnes Irene Groundwater; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par 10 la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-16.

Loi pour faire droit à Margaret Ada Lewis.

BILL SD-16.

Loi pour faire droit à Margaret Ada Lewis.

Préambule.

Considérant que Margaret Ada Lewis, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Gilbert Stephen Lewis, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Laurent, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour d'avril 1951, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Margaret Ada Edwards; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-17.

Loi pour faire droit à Beverley Trachtenberg, autrement connue sous le nom de Beverley Tratt.

BILL SD-17.

Loi pour faire droit à Beverley Trachtenberg, autrement connue sous le nom de Beverley Tratt.

Préambule.

Considérant que Beverley Trachtenberg, autrement connue sous le nom de Beverley Tratt, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de Arthur Trachtenberg, autrement connu sous le nom de Arthur Tratt, domicilié au Canada et demeurant en la cité de 5 Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de septembre 1945, en ladite cité de Westmount, et qu'elle était alors Beverley Maron; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, 10 ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 15

Dissolution du mariage.

BILL SD-18.

Loi pour faire droit à Demetre Almyriotis.

BILL SD-18.

Loi pour faire droit à Demetre Almyriotis.

Préambule.

Considérant que Demetre Almyriotis, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le deuxième jour de juin 1956, en la cité de London, province d'Ontario, il a été marié à Evanthia Stamelos; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-19.

Loi pour faire droit à Cynthia Elsie Scott.

BILL SD-19.

Loi pour faire droit à Cynthia Elsie Scott.

Préambule.

Considérant que Cynthia Elsie Scott, demeurant en U la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Marcel Sinclair Scott, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour d'avril 1952, 5 en la cité de Lachine, dite province, et qu'elle était alors Cynthia Elsie Rollock; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-20.

Loi pour faire droit à June Blickstead.

BILL SD-20.

Loi pour faire droit à June Blickstead.

Préambule.

Considérant que June Blickstead, demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, épouse de Ralph Blickstead, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour de juillet 1952, en ladite cité de Verdun, et qu'elle était alors June Grafton; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il 10 est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-21.

Loi pour faire droit à Stella Leblanc.

BILL SD-21.

Loi pour faire droit à Stella Leblanc.

Préambule.

Considérant que Stella Leblanc, demeurant en la ville de Bedford, province de Québec, épouse de Bernard Leblanc, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour de février 1940, en ladite ville, et qu'elle était alors Stella Proctor; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-22.

Loi pour faire droit à Gerda-Sascha Rozwadowski.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-22.

Loi pour faire droit à Gerda-Sascha Rozwadowski.

Préambule.

Conêidérant que Gerda-Sascha Rozwadowski, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Jerzy Rozwadowski, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Laurent, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-cinquième jour de novembre 1950, à Hambourg-Eppendorf, Allemagne, et qu'elle était alors Gerda-Sascha Slosarczyk; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet 10 adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-23.

Loi pour faire droit à Josephine Isabella Geiger.

BILL SD-23.

Loi pour faire droit à Josephine Isabella Geiger.

Préambule.

Considérant que Josephine Isabella Geiger, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Eric Anton Geiger, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le deuxième jour d'octobre 1959, à Atlantic City, dans l'État de New Jersey, l'un des États unis d'Amérique, et qu'elle était alors Josephine Isabella Irvine; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-24.

Loi pour faire droit à Margarete Gerda Ruhnau.

BILL SD-24.

Loi pour faire droit à Margarete Gerda Ruhnau.

Préambule.

Considérant que Margarete Gerda Ruhnau, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Willi Gustav Ruhnau, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-sixième jour de décembre 1959, en ladite cité, et qu'elle était alors Margarete Gerda Brodersen; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-25.

Loi pour faire droit à Margaret Catherine Smith.

BILL SD-25.

Loi pour faire droit à Margaret Catherine Smith.

Préambule.

Considérant que Margaret Catherine Smith, demeurant en la cité de Saint-Lambert, province de Québec, épouse de Douglas Kerr Smith, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-neuvième jour de juin 5 1948, en ladite cité, et qu'elle était alors Margaret Catherine Mann; considérant que la pétitionnaire a demandé que, à cause du manque de son époux à consommer ledit mariage, ce mariage soit annulé; considérant que ce mariage et ce manque à consommer ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Annulation du mariage.

BILL SD-26.

Loi pour faire droit à Kate Gillman.

BILL SD-26.

Loi pour faire droit à Kate Gillman.

Préambule.

Considérant que Kate Gillman, demeurant en la cité de Saint-Laurent, province de Québec, épouse de Saul Gillman, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le douzième jour de juin 1932, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Kate Lester; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-27.

Loi pour faire droit à Barbara Ann Wallace.

BILL SD-27.

Loi pour faire droit à Barbara Ann Wallace.

Préambule.

Considérant que Barbara Ann Wallace, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Kenneth William Wallace, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Lambert, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour de septembre 1956, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Barbara Ann Tivy; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la 10 preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-28.

Loi pour faire droit à Marie-Claire-Rolande Dubois.

BILL SD-28.

Loi pour faire droit à Marie-Claire-Rolande Dubois.

Préambule.

Considérant que Marie-Claire-Rolande Dubois, demeurant en la cité de Saint-Lambert, province de Québec, épouse de Lorenzo Dubois, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le deuxième jour d'août 1940, en ladite cité de Saint-Lambert, et qu'elle était alors Marie-Claire-Rolande Laporte; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-29.

Loi pour faire droit à Sheila Liebling.

BILL SD-29.

Loi pour faire droit à Sheila Liebling.

Préambule.

Considérant que Sheila Liebling, demeurant en la ville de Mont-Royal, province de Québec, épouse de Gilbert Liebling, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour 5 d'octobre 1956, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Sheila Izenberg; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la 10 preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-30.

Loi pour faire droit à Elizabeth Shaw Fisher Reid.

BILL SD-30.

Loi pour faire droit à Elizabeth Shaw Fisher Reid.

Préambule.

Considérant que Elizabeth Shaw Fisher Reid, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Kenneth Allan Reid, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de février 1958, en la cité de Verdun, dite province, et qu'elle était alors Elizabeth Shaw Fisher Wolfe; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-31.

Loi pour faire droit à Marie-Jeanne Beaulieu.

BILL SD-31.

Loi pour faire droit à Marie-Jeanne Beaulieu.

Préambule.

Considérant que Marie-Jeanne Beaulieu, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de J.-E.-Roger-Bernard Beaulieu, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour d'avril 1945, 5 en ladite cité, et qu'elle était alors Marie-Jeanne Dumont; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-32.

Loi pour faire droit à Maurice LeBel.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-32.

Loi pour faire droit à Maurice LeBel.

Préambule.

Considérant que Maurice LeBel, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le deuxième jour de décembre 1944, en ladite cité, il a été marié à Yvonne Desalliers; considérant que le pétitionnaire a 5 demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du 10 consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-33.

Loi pour faire droit à Gilles Graveline.

BILL SD-33.

Loi pour faire droit à Gilles Graveline.

Préambule.

Considérant que Gilles Graveline, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingttroisième jour d'avril 1955, en la ville de Belœil, dite province, il a été marié à Marielle Demers; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, 10 Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-34.

Loi pour faire droit à Simonne-Michèle-Mona Bouchard.

BILL SD-34.

Loi pour faire droit à Simonne-Michèle-Mona Bouchard.

Préambule.

Considérant que Simonne-Michèle-Mona Bouchard, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Jacques Bouchard, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-septième jour de décembre 1957, en ladite cité, et qu'elle était alors Simonne-Michèle-Mona Routier; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-35.

Loi pour faire droit à Anne-Marie Asselin.

BILL SD-35.

Loi pour faire droit à Anne-Marie Asselin.

Préambule.

Considérant qu'Anne-Marie Asselin, demeurant en la cité de Saint-Michel, province de Québec, épouse de Roger Asselin, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Martin, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le douzième jour de janvier 1952, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Anne-Marie Perrozzino; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-36.

Loi pour faire droit à Hale Calvin Reid.

BILL SD-36.

Loi pour faire droit à Hale Calvin Reid.

Préambule.

Considérant que Hale Calvin Reid, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le sixième jour de septembre 1951, en la cité de Sault-Sainte-Marie, province d'Ontario, il a été marié à Geraldine Margaret 5 Ouellette; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; 10 A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-37.

Loi pour faire droit à Lorna Scherzer.

BILL SD-37.

Loi pour faire droit à Lorna Scherzer.

Préambule.

Considérant que Lorna Scherzer, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de Paul Scherzer, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le seizième jour de novembre 1944, en ladite cité de Westmount, et qu'elle était alors Lorna Greenberg; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par 10 la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-38.

Loi pour faire droit à Léomay-Marie-Blanche Stratton.

BILL SD-38.

Loi pour faire droit à Léomay-Marie-Blanche Stratton.

Préambule.

Yonsidérant que Léomay-Marie-Blanche U demeurant en la ville de Mont-Royal, province de Québec, épouse de James Martin Stratton, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés 5 le vingt et unième jour de décembre 1957, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Léomay-Marie-Blanche Chouinard Chilco: considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant 10 que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes 15 du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-39.

Loi pour faire droit à Sylvia Aucoin.

BILL SD-39.

Loi pour faire droit à Sylvia Aucoin.

Préambule.

Considérant que Sylvia Aucoin, demeurant en la Cité de Montréal, province de Québec, épouse de John Charles Aucoin, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour d'octobre 1943, en 5 la ville de Philippeville, Algérie, et qu'elle était alors Sylvia Taliercio; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-40.

Loi pour faire droit à Frances Cynthia Nevitt.

BILL SD-40.

Loi pour faire droit à Frances Cynthia Nevitt.

Préambule.

Considérant que Frances Cynthia Nevitt, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Joshua Nevitt, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-septième jour de juin 1954, en ladite cité, et qu'elle était alors Frances Cynthia Beloff; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-41.

Loi pour faire droit à Lily Worthington.

BILL SD-41.

Loi pour faire droit à Lily Worthington.

Préambule.

Considérant que Lily Worthington, demeurant en la cité de Dorval, province de Québec, épouse de Ronald Worthington, domicilié au Canada et demeurant en la cité de LaSalle, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de mars 1954, à Bolton, Lancashire, Angleterre, et qu'elle était alors Lily Heyes; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-42.

Loi pour faire droit à Dorothy Doreen Howell.

BILL SD-42.

Loi pour faire droit à Dorothy Doreen Howell.

Préambule.

Considérant que Dorothy Doreen Howell, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de William Alfred Howell, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Westmount, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour de février 1940, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Dorothy Doreen Bertram; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et 15 demeurera à tous égards nul et de nul effet.

EMPERSON OF SA PRICE OF CONTROLEDS DE LA PARETERIE

BILL SD-43.

Loi pour faire droit à Joyce Evelyn Ranger.

BILL SD-43.

Loi pour faire droit à Joyce Evelyn Ranger.

Préambule.

Considérant que Joyce Evelyn Ranger, demeurant en la cité de Toronto, province d'Ontario, épouse de Joseph-Paul-Émile-Nelson Ranger, domicilié au Canada et demeurant à Rivière-Beaudette, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour de juin 1952, en ladite cité de Toronto, et qu'elle était alors Joyce Evelyn Mackie; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-44.

Loi pour faire droit à Jeannine Furoy.

BILL SD-44.

Loi pour faire droit à Jeannine Furoy.

Préambule.

Considérant que Jeannine Furoy, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Edward Furoy, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-troisième jour de juin 1951, en ladite cité, et qu'elle 5 était alors Jeannine Fauteux; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-45.

Loi pour faire droit à Myrtle Alice Southwood.

BILL SD-45.

Loi pour faire droit à Myrtle Alice Southwood.

Préambule.

Considérant que Myrtle Alice Southwood, demeurant en la cité de Sherbrooke, province de Québec, épouse de Harold Thomas Southwood, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour de mai 1937, en la ville de Richmond, dite province, et qu'elle était alors Myrtle Alice Carr; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-46.

Loi pour faire droit à Elsie Jean Delisle.

BILL SD-46.

Loi pour faire droit à Elsie Jean Delisle.

Préambule.

Considérant qu'Elsie Jean Delisle, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Léo-Roger Delisle, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-deuxième jour d'octobre 1950, à Melbourne, 5 dite province, et qu'elle était alors Elsie Jean Oakley; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-47.

Loi pour faire droit à Josephine Suhr Moseley.

BILL SD-47.

Loi pour faire droit à Josephine Suhr Moseley.

Préambule.

Considérant que Josephine Suhr Moseley, demeurant en la ville de New-York, État de New-York, l'un des États unis d'Amérique, épouse de Herbert Frederick Moseley, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué 5 que lui et elle ont été mariés le vingt-sixième jour de mai 1945, à Montebello, dite province, et qu'elle était alors Josephine Suhr Deems; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant 10 que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-48.

Loi pour faire droit à Christine Johnson.

BILL SD-48.

Loi pour faire droit à Christine Johnson.

Préambule.

Considérant que Christine Johnson, demeurant en la cité de Saint-Lambert, province de Québec, épouse de Harteny Lawrence Johnson, domicilié au Canada et demeurant à Valois, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-cinquième jour de septembre 1943, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Christine Viger; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-49.

Loi pour faire droit à Réal Richard.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-49.

Loi pour faire droit à Réal Richard.

Préambule.

Considérant que Réal Richard, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, à, par voie de pétition, allégué que, le onzième jour de février 1950, en ladite cité, il a été marié à Marcella Lévesque; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la 10 Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-50.

Loi pour faire droit à Monique Rémy.

BILL SD-50.

Loi pour faire droit à Monique Rémy.

Préambule.

Considérant que Monique Rémy, demeurant en la cité d'Outremont, province de Québec, épouse d'Édouard Rémy, domicilié au Canada et demeurant à Saint-Marc-sur-Richelieu, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le onzième jour de 5 janvier 1958, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Monique Fournier; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-51.

Loi pour faire droit à Paul-Émile Niquette.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-51.

Loi pour faire droit à Paul-Émile Niquette.

Préambule.

Considérant que Paul-Émile Niquette, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Sorel, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le deuxième jour de septembre 1950, à Saint-Aimé, dite province, il a été marié à Gisèle Desrosiers; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis 10 et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-52.

Loi pour faire droit à Elsa Munch.

BILL SD-52.

Loi pour faire droit à Elsa Munch.

Préambule

Considérant qu'Elsa Munch, demeurant en la ville de Mont-Royal, province de Québec, épouse d'Arne Munch, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Dorval, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le neuvième jour d'août 1952, en 5 la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Elsa Trolle; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il 10 est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage 1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-53.

Loi pour faire droit à Lygery Varverikos.

BILL SD-53.

Loi pour faire droit à Lygery Varverikos.

Préambule.

Considérant que Lygery Varverikos, demeurant en la Cité de Westmount, province de Québec, épouse d'Emmanuel Varverikos, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le sixième jour de juin 5 1948, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Lygery Papademetriou; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-54.

Loi pour faire droit à Jeannine Elizabeth Sharpe.

BILL SD-54.

Loi pour faire droit à Jeannine Elizabeth Sharpe.

Préambule.

Considérant que Jeannine Elizabeth Sharpe, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Theodore Sharpe, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-neuvième jour de décembre 1950, en la cité de Toronto, province d'Ontario, et qu'elle était alors Jeannine Elizabeth Buchanan; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par 10 la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-55.

Loi pour faire droit à Anita Cleri

BILL SD-55.

Loi pour faire droit à Anita Cleri.

Préambule.

Considérant qu'Anita Cleri, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Vinicio Cleri, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le premier jour de décembre 1956, en ladite cité, et qu'elle 5 était alors Anita Duguay; cons dérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce 10 qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-56.

Loi pour faire droit à John Andrew Milne.

Constant of demonstrate of the Monday unovied

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-56.

Loi pour faire droit à John Andrew Milne.

Préambule.

Considérant que John Andrew Milne, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le premier jour de mai 1954, en la ville d'Édimbourg, Écosse, il a été marié à Doris Robertson; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du con-10 sentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-57.

Loi pour faire droit à Germaine-Marie-Thérèse Hinksman.

BILL SD-57.

Loi pour faire droit à Germaine-Marie-Thérèse Hinksman.

Préambule.

Considérant que Germaine-Marie-Thérèse Hinksman, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de John Hugh Dodd Hinksman, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Lambert, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-septième jour de juin 1953, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Germaine-Marie-Thérèse Dubeau; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et 10 cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-58.

Loi pour faire droit à Mary Catherine Weatherby.

BILL SD-58.

Loi pour faire droit à Mary Catherine Weatherby.

Préambule.

Considérant que Mary Catherine Weatherby, dede meurant en la cité de Verdun, province de Québec, épouse de Martin Weir Weatherby, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-huitième jour de novembre 1933, en ladite cité, et qu'elle était alors Mary Catherine Mullins; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-59.

Loi pour faire droit à Gerald William Henderson.

BILL SD-59.

Loi pour faire droit à Gerald William Henderson.

Préambule.

Considérant que Gerald William Henderson, domicilié au Canada et demeurant à Bristol, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le huitième jour de septembre 1936, à Shawville, dite province, il a été marié à Eileen Elizabeth Laframboise; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-60.

Loi pour faire droit à Joseph Arthur Norman William Edwards.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-60.

Loi pour faire droit à Joseph Arthur Norman William Edwards.

Préambule.

Considérant que Joseph Arthur Norman William Edwards, domicilié au Canada et demeurant en la cité de LaSalle, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le quatorzième jour d'octobre 1944, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Muriel Joyce Bray; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; 10 A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-61.

Loi pour faire droit à Irene Ross.

BILL SD-61.

Loi pour faire droit à Irene Ross.

Préambule.

Considérant qu'Irene Ross, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Stanley Ross, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le deuxième jour d'août 1952, en ladite cité, et qu'elle était alors Irene Gargano; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-62.

Loi pour faire droit à Anna Luella Matthews.

BILL SD-62.

Loi pour faire droit à Anna Luella Matthews.

Préambule.

Considérant qu'Anna Luella Matthews, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Ronald Rupert Matthews, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de juin 1940, 5 en la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, et qu'elle était alors Anna Luella Zacharias; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été 10 établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-63.

Loi pour faire droit à Gladys Ethel Sarah Bergeron.

BILL SD-63.

Loi pour faire droit à Gladys Ethel Sarah Bergeron.

Préambule.

Considérant que Gladys Ethel Sarah Bergeron, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Philip Joseph Bergeron, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour d'août 1945, 5 dans le district de Poole, comté de Dorset, Angleterre, et qu'elle était alors Gladys Ethel Sarah Baker; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été 10 établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-64.

Loi pour faire droit à Hazel Durocher.

BILL SD-64.

Loi pour faire droit à Hazel Durocher.

Préambule.

Considérant que Hazel Durocher, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Georges Durocher, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour d'avril 1951, en ladite cité, et qu'elle était alors Hazel Weir; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder 10 à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-65.

Loi pour faire droit à Lily (Laura) Anita Karbelnik.

BILL SD-65.

Loi pour faire droit à Lily (Laura) Anita Karbelnik.

Préambule.

Yonsidérant que Lily (Laura) Anita Karbelnik, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Louis Edward Karbelnik, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Laurent, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés 5 le vingtième jour de septembre 1959, en la cité d'Outremont, dite province, et qu'elle était alors Lily (Laura) Anita Stubina; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage 10 et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 15

Dissolution du mariage.

BILL SD-66.

Loi pour faire droit à Margot Scott Connor.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 25 OCTOBRE 1962.

I. . . . (Is market ast dissols par in priceale let

BILL SD-66.

Loi pour faire droit à Margot Scott Connor.

Préambule.

Considérant que Margot Scott Connor, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de David James Connor, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour de mars 1958, en ladite cité, 5 et qu'elle était alors Margot Scott Bradley; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder 10 à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-67.

Loi pour faire droit à James Richard Williamson.

BILL SD-67.

Loi pour faire droit à James Richard Williamson.

Préambule.

Considérant que James Richard Williamson, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-troisième jour de juillet 1949, en ladite cité, il a été marié à Claire Morin; considérant que le pétitionnaire 5 a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du 10 consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-68.

Loi pour faire droit à Micheline McGuire.

BILL SD-68.

Loi pour faire droit à Micheline McGuire.

Préambule.

Considérant que Micheline McGuire, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'André McGuire, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatrième jour d'octobre 1958, en la cité d'Outremont, dite province, et qu'elle était alors Micheline Bastien; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-69.

Loi pour faire droit à Miriam White.

BILL SD-69.

Loi pour faire droit à Miriam White.

Préambule.

Considérant que Miriam White, demeurant à Drummondville-Sud, province de Québec, épouse de Matthew White, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour de mai 1954, 5 en ladite cité, et qu'elle était alors Miriam Fairbairn; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-70.

Loi pour faire droit à Lloyd James Simpson.

BILL SD-70.

Loi pour faire droit à Lloyd James Simpson.

Préambule.

Considérant que Lloyd James Simpson, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le dixième jour de septembre 1949, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Hazel Weston Kindred; 5 considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa 10 Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-71.

Loi pour faire droit à Felix Hollinger.

Prisupleds.

BILL SD-71.

Loi pour faire droit à Felix Hollinger.

Préambule.

Considérant que Felix Hollinger, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-septième jour d'octobre 1953, en ladite cité, il a été marié à Adeline Ruskin; considérant que le pétitionnaire a demandé que, 5 pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat 10 et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-72.

Loi pour faire droit à Gizella Ethel Bogoly.

BILL SD-72.

Loi pour faire droit à Gizella Ethel Bogoly.

Préambule.

Considérant que Gizella Ethel Bogoly, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Louis Bogoly, junior, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-septième jour de septembre 1952, en ladite cité, et qu'elle était alors Gizella Ethel Nagy; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

IMPROMERTA DE LA RELIGIO DE CONTROL DE LA LAS RESERSESTES

BILL SD-73.

Loi pour faire droit à Françoise Campion.

BILL SD-73.

Loi pour faire droit à Françoise Campion.

Préambule.

Considérant que Françoise Campion, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Kenneth Rea Campion, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-huitième jour d'octobre 1932, en ladite 5 cité, et qu'elle était alors Françoise Hébert; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-74.

Loi pour faire droit à Suzi Elizabeth Perry.

BILL SD-74.

Loi pour faire droit à Suzi Elizabeth Perry.

Préambule.

Considérant que Suzi Elizabeth Perry, demeurant à Como, province de Québec, épouse de Robert Arnold Perry, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Saint-Bruno, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-deuxième jour d'août 5 1959, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Suzi Elizabeth Locke; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-75.

Loi pour faire droit à Dawn Dorothea Marsden.

BILL SD-75.

Loi pour faire droit à Dawn Dorothea Marsden.

Préambule.

Considérant que Dawn Dorothea Marsden, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Ross John Chambers Marsden, domicilié au Canada et demeurant à Saint-Eustache-sur-le-Lac, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le cinquième jour de mars 1960, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Dawn Dorothea Armstrong; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet 10 adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-76.

Loi pour faire droit à Pawel Olejnik.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-76.

Loi pour faire droit à Pawel Olejnik.

Préambule.

Considérant que Pawel Olejnik, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-neuvième jour de décembre 1946, à Hanovre, Allemagne, il a été marié à Maria Bzik; considérant que le pétitionnaire a demandé 5 que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consen-10 tement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-77.

Loi pour faire droit à Joyce Ethel Empey.

BILL SD-77.

Loi pour faire droit à Joyce Ethel Empey.

Préambule.

Considérant que Joyce Ethel Empey, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de John Franklyn Empey, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour d'août 1956, en ladite cité, 5 et qu'elle était alors Joyce Ethel Martin; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder 10 à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-78.

Loi pour faire droit à Gabriela Kiwitt.

BILL SD-78.

Loi pour faire droit à Gabriela Kiwitt.

Préambule.

Considérant que Gabriela Kiwitt, demeurant en la Cité de Westmount, province de Québec, épouse de William Kiwitt, domicilié au Canada et demeurant à Beaurepaire, dite province a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatrième jour d'avril 1959, 5 en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Gabriela Meislova; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage,

BILL SD-79.

Loi pour faire droit à Hervé Gauthier.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 25 OCTOBRE 1962.

du mariano,

BILL SD-79.

Loi pour faire droit à Hervé Gauthier.

Préambule.

Considérant que Hervé Gauthier, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le septième jour d'avril 1951, en ladite cité, il a été marié à Carmen Sicard; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour 5 cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du 10 Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-80.

Loi pour faire droit à Jean Alexandria Etheridge.

BILL SD-80.

Loi pour faire droit à Jean Alexandria Etheridge.

Préambule.

Considérant que Jean Alexandria Etheridge, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Kenneth Charles Etheridge, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Saint-Eustache-sur-le-Lac, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle 5 ont été mariés le quatorzième jour d'août 1954, en la cité de Farnham, dite province, et qu'elle était alors Jean Alexandria MacPhail; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant 10 que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

15

Dissolution du mariage.

BILL SD-81.

Loi pour faire droit à John Joseph Huitson.

BILL SD-81.

Loi pour faire droit à John Joseph Huitson.

Préambule.

Considérant que John Joseph Huitson, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-deuxième jour de juin 1957, en la cité de Sherbrooke, dite province, il a été marié à Denise Noël; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-82.

Loi pour faire droit à Dorothy Irene Marjorie Adams.

BILL SD-82.

Loi pour faire droit à Dorothy Irene Marjorie Adams.

Préambule.

Considérant que Dorothy Irene Marjorie Adams, demeurant en la cité de Saint-Laurent, province de Québec, épouse de Merrill Karn Adams, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Jean, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le seizième jour de septembre 1939, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Dorothy Irene Marjorie Hunt; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et 10 cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-83.

Loi pour faire droit à Judith Elizabeth Caron.

BILL SD-83.

Loi pour faire droit à Judith Elizabeth Caron.

Preambule.

Considérant que Judith Elizabeth Caron, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Norman Michael Caron, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-sixième jour de décembre 1959, en ladite cité, et qu'elle était alors Judith Elizabeth Stacey; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-84.

Loi pour faire droit à Joan Mary Pearson.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-84.

Loi pour faire droit à Joan Mary Pearson.

Préambule.

Considérant que Joan Mary Pearson, demeurant en la ville de Rosemere, province de Québec, épouse de Richard Hammond Pearson, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-troisième jour de juillet 1955, en la cité d'Outremont, dite province, et qu'elle était alors Joan Mary Graham; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-85.

Loi pour faire droit à Glen Stewart Tornay.

BILL SD-85.

Loi pour faire droit à Glen Stewart Tornay.

Préambule.

Considérant que Glen Stewart Tornay, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Edgar Tornay, domicilié au Canada et demeurant en la dite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-neuvième jour de septembre 1959, en la dite cité, et qu'elle était alors Glen Stewart Small; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, le dit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et 15 demeurera à tous égards nul et de nul effet.

MIRITERS OF LE BEING BY CONVECTEUR DE LA PAPETREIX

BILL SD-86.

Loi pour faire droit à Nellie Rothman.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 25 OCTOBRE 1962.

depositives, A tous easide and of de oul effet.

BILL SD-86.

Loi pour faire droit à Nellie Rothman.

Préambule.

Considérant que Nellie Rothman, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Charles Rothman, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Westmount, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-neuvième jour 5 de janvier 1929, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Nellie Rosen; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage. 1. Ce mariage est dissous par la présente loi et 15 demeurera à tous égards nul et de nul effet.

SECRETARY ALESSES

BILL SD-87.

Loi pour faire droit à Jacqueline Bélanger.

BILL SD-87.

Loi pour faire droit à Jacqueline Bélanger.

Préambule.

Considérant que Jacqueline Bélanger, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Marcel Bélanger, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatrième jour d'octobre 1952, en ladite cité, et qu'elle était alors Jacqueline Dumontet; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-88.

Consinguate one Hims (Wendy) Shapiro, democranti

Loi pour faire droit à Blima (Wendy) Shapiro.

BILL SD-88.

Loi pour faire droit à Blima (Wendy) Shapiro.

Préambule.

Considérant que Blima (Wendy) Shapiro, demeurant U en la ville de Mont-Royal, province de Québec, épouse de Harry (Hirsh) Shapiro, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour de juin 1956, en ladite cité, et qu'elle était alors Blima (Wendy) Weitzman; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par 10 la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-89.

Loi pour faire droit à Gladys Jean Desjardins.

BILL SD-89.

Loi pour faire droit à Gladys Jean Desjardins.

Préambule.

Considérant que Gladys Jean Desjardins, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Joseph-Julien-Léopold Desjardins, domicilié au Canada et demeurant à Sainte-Thérèse, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième 5 jour de mars 1948, en ladite cité, et qu'elle était alors Gladys Jean Assaf; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-90.

Loi pour faire droit à Gladys Noreen Monette.

BILL SD-90.

Loi pour faire droit à Gladys Noreen Monette.

Préambule.

Considérant que Gladys Noreen Monette, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de John James Monette, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour d'octobre 1944, en la cité 5 de St. John's, province de Terre-Neuve, et qu'elle était alors Gladys Noreen Hill; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-91.

Loi pour faire droit à Celia Lesnik.

BILL SD-91.

Loi pour faire droit à Celia Lesnik.

Préambule.

Considérant que Celia Lesnik, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Borys Lesnik, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de septembre 1950, en ladite cité, et qu'elle était alors Celia Mucznik; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire 10 ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-92.

Loi pour faire droit à Clara Edith Papp.

BILL SD-92.

Loi pour faire droit à Clara Edith Papp.

Préambule.

Considérant que Clara Edith Papp, demeurant en la ville de Hampstead, province de Québec, épouse d'Otto Papp, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de juillet 1951, 5 en la ville de Debrecen, Hongrie, et qu'elle était alors Clara Edith Laszlo; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-93.

Loi pour faire droit à Frances Lyman.

BILL SD-93.

Loi pour faire droit à Frances Lyman.

Préambule.

Considérant que Frances Lyman, demeurant en la cité de Chomedey, province de Québec, épouse de Harvey Lyman, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le treizième jour de 5 mars 1949, en ladite cité, et qu'elle était alors Frances Feldman; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-94.

Loi pour faire droit à Anton Welte.

BILL SD-94.

Loi pour faire droit à Anton Welte.

Préambule.

Considérant qu'Anton Welte, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Longueuil, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le deuxième jour de mars 1957, en la ville de Weingarten, Allemagne, il a été marié à Christina Mayer; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du 10 consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-95.

Loi pour faire droit à Giuseppe de Cristoforo.

BILL SD-95.

Loi pour faire droit à Giuseppe de Cristoforo.

Préambule.

Considérant que Giuseppe de Cristoforo, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le septième jour de janvier 1935, en ladite cité, il a été marié à Brigide Roy; considérant que le pétitionnaire a demandé 5 que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consen-10 tement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-96.

Loi pour faire droit à Wilfrid Giroux.

BILL SD-96.

Loi pour faire droit à Wilfrid Giroux.

Préambule.

Considérant que Wilfrid Giroux, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-huitième jour de novembre 1942, en ladite cité, il a été marié à Laurette Chamberland; considérant que le pétitionnaire a demandé 5 que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consente-10 ment du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-97.

Loi pour faire droit à Margaret Ellynore Abbott.

BILL SD-97.

Loi pour faire droit à Margaret Ellynore Abbott.

Préambule.

Considérant que Margaret Ellynore Abbott, demeurant en la ville d'Anjou, province de Québec, épouse d'Ernest Kitson Abbott, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le huitième jour d'août 1945, en la ville de Rosetown, province de la Saskatchewan, et qu'elle était alors Margaret Ellynore MacDougall; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-98.

Loi pour faire droit à Madge Estelle Pinkerton.

BILL SD-98.

Loi pour faire droit à Madge Estelle Pinkerton.

Préambule.

Considérant que Madge Estelle Pinkerton, demeurant en la cité de Saint-Lambert, province de Québec, épouse de Robert Pinkerton, domicilié au Canada et demeurant en la ville de LeMoyne, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trente et unième jour d'octobre 1934, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Madge Estelle Druce; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-99.

Loi pour faire droit à Angus McIntosh.

BILL SD-99.

Loi pour faire droit à Angus McIntosh.

Préambule.

Considérant qu'Angus McIntosh, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le neuvième jour d'août 1958, en ladite cité, il a été marié à June Theresa Gearey; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat 10 et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-100.

Loi pour faire droit à May Margaret Morelli.

BILL SD-100.

Loi pour faire droit à May Margaret Morelli.

Préambule.

Considérant que May Margaret Morelli, demeurant en la cité de Toronto, province d'Ontario, épouse de Nicholas Morelli, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dixième jour d'octobre 1953, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors May Margaret Rodgers; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-101.

Loi pour faire droit à Linnea Erna Barbara Walker.

BILL SD-101.

Loi pour faire droit à Linnea Erna Barbara Walker.

Préambule.

Considérant que Linnea Erna Barbara Walker, demeurant en la ville de Baie-d'Urfé, province de Québec, épouse de Henry Normand Walker, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Toronto, province d'Ontario, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le sixième jour de mai 1939, en la cité d'Ottawa, dite province d'Ontario, et qu'elle était alors Linnea Erna Barbara Gussow; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et 10 cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-102.

Loi pour faire droit à Joan Marjorie Gregor-Pearse.

BILL SD-102.

Loi pour faire droit à Joan Marjorie Gregor-Pearse.

Préambule.

Considérant que Joan Marjorie Gregor-Pearse, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Reginald Clive Gregor-Pearse, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le onzième jour 5 de septembre 1954, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Joan Marjorie Baker; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-103.

Loi pour faire droit à Jean-Guy Prud'homme.

BILL SD-103.

Loi pour faire droit à Jean-Guy Prud'homme.

Préambule.

Considérant que Jean-Guy Prud'homme, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-quatrième jour de juin 1944, en ladite cité, il a été marié à Aimée Lamontagne; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur 10 l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-104.

Loi pour faire droit à Aline-Hélène Smith.

BILL SD-104.

Loi pour faire droit à Aline-Hélène Smith.

Préambule.

Considérant qu'Aline-Hélène Smith, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Desmond Edward Smith, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour de février 1948, en ladite cité, et qu'elle était alors Aline-Hélène Desjardins; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-105.

Loi pour faire droit à Alexander Burke.

BILL SD-105.

Loi pour faire droit à Alexander Burke.

Préambule.

Considérant qu'Alexander Burke, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le douzième jour de juillet 1958, en ladite cité, il a été marié à Emerantienne St-Pierre; considérant que le pétitionnaire a demandé 5 que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consente-10 ment du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-106.

Loi pour faire droit à Beverley Hayden Crerar.

BILL SD-106.

Loi pour faire droit à Beverley Hayden Crerar.

Préambule.

Considérant que Beverley Hayden Crerar, demeurant en la ville de Beaconsfield, province de Québec, épouse de Colin Douglas Crerar, domicilié au Canada et demeurant en ladite ville, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le douzième jour de septembre 1953, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Beverley Hayden Forman; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-107.

Loi pour faire droit à Brigitte Dophide.

BILL SD-107.

Loi pour faire droit à Brigitte Dophide.

Préambule.

Considérant que Brigitte Dophide, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Wilfrid Dophide, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Laurent, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-sixième jour d'avril 5 1958, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Brigitte Seidel; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-108.

Loi pour faire droit à Constance Valerie Laurie.

BILL SD-108.

Loi pour faire droit à Constance Valerie Laurie.

Préambule.

Considérant que Constance Valerie Laurie, demeurant en la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, épouse de Norman Earl Laurie, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le 5 trentième jour de décembre 1950, en la ville de Burlington, État de Vermont, l'un des États unis d'Amérique, et qu'elle était alors Constance Valerie McKnight; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et 10 considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-109.

Loi pour faire droit à Robert Harrison.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-109.

Loi pour faire droit à Robert Harrison.

Préambule.

Considérant que Robert Harrison, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-septième jour de novembre 1937, à Gold Park, province d'Ontario, il a été marié à Rita Jeanette Nolan; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-110.

Loi pour faire droit à Marketa Tata.

BILL SD-110.

Loi pour faire droit à Marketa Tata.

Préambule.

Considérant que Marketa Tata, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Saam Tata, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le treizième jour de mai 1952, en la ville de Changhaï, 5 Chine, et qu'elle était alors Marketa Langer; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-111.

Loi pour faire droit à Margaret Anna Kenwood.

BILL SD-111.

Loi pour faire droit à Margaret Anna Kenwood.

Préambule.

Considérant que Margaret Anna Kenwood, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Ronald Albert Kenwood, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-septième jour de septembre 1958, en la ville de Mont-Royal, dite province, et qu'elle était alors Margaret Anna Varga; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-112.

Loi pour faire droit à Robert Charles Chapman.

BILL SD-112.

Loi pour faire droit à Robert Charles Chapman.

Préambule.

Considérant que Robert Charles Chapman, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le trentième jour d'avril 1955, en la ville de Kentville, province de la Nouvelle-Écosse, il a été marié à Mary Jane 5 Griffin; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; 10 A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-113.

Loi pour faire droit à Rose Duval.

BILL SD-113.

Loi pour faire droit à Rose Duval.

Préambule.

Considérant que Rose Duval, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Aurèle Duval, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour d'avril 1945, en la cité de North Battleford, province de la Saskatchewan, et qu'elle était alors Rose Gratton; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il 10 est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-114.

Loi pour faire droit à Louise Doyle.

BILL SD-114.

Loi pour faire droit à Louise Doyle.

Préambule.

Considérant que Louise Doyle, demeurant en la Cité de Montréal, province de Québec, épouse de John Harold Doyle, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le seizième jour d'octobre 1954, en ladite cité, et 5 qu'elle était alors Louise Lamarre; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-115.

Loi pour faire droit à Sandra Elizabeth McVety.

BILL SD-115.

Loi pour faire droit à Sandra Elizabeth McVety.

Préambule.

Considérant que Sandra Elizabeth McVety, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de John Arnold McVety, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le douzième jour de juillet 1958, en la ville de Plattsburg, État de New-York, l'un des États unis d'Amérique, et qu'elle était alors Sandra Elizabeth Haan; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, 15 décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-116.

Loi pour faire droit à Jean-Bernard L'Heureux.

BILL SD-116.

Loi pour faire droit à Jean-Bernard L'Heureux.

Préambule.

Considérant que Jean-Bernard L'Heureux, domicilié au Canada et demeurant en la ville de LeMoyne, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le quinzième jour de septembre 1956, en la cité de Westmount, dite province, il a été marié à Monique St-Germain; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa 10 Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-117.

Loi pour faire droit à Mildred Kligman.

BILL SD-117.

Loi pour faire droit à Mildred Kligman.

Préambule.

Considérant que Mildred Kligman, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Sam Kligman, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le premier jour de juin 1952, en ladite cité, et qu'elle était 5 alors Mildred Dishell; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle 10 demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-118.

Loi pour faire droit à Lucille Goresky.

BILL SD-118.

Loi pour faire droit à Lucille Goresky.

Préambule.

Considérant que Lucille Goresky, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Irving Goresky, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le onzième jour de novembre 1948, en ladite cité, et qu'elle était alors Lucille Issenman; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire 10 ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

Act At angentil II Engage of est nothing on

BILL SD-119.

Loi pour faire droit à Ivy Elizabeth Sherry.

BILL SD-119.

Loi pour faire droit à Ivy Elizabeth Sherry.

Préambule.

Considérant qu'Ivy Elizabeth Sherry, demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, épouse de Henry Edward Sherry, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le cinquième jour de mai 1946, en ladite cité de Verdun, et qu'elle était alors Ivy Elizabeth Jacques; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-120.

Loi pour faire droit à Haidy Amalie Madelaine Jack.

BILL SD-120.

Loi pour faire droit à Haidy Amalie Madelaine Jack.

Préambule.

Considérant que Haidy Amalie Madelaine Jack, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de John Thomas Jack, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dixneuvième jour de juin 1943, en ladite cité de Westmount, et qu'elle était alors Haidy Amalie Madelaine Vasesha; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-121.

Loi pour faire droit à Florence Patricia Da Silva.

BILL SD-121.

Loi pour faire droit à Florence Patricia Da Silva.

Préambule.

Considérant que Florence Patricia Da Silva, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Aubrey Terrence Da Silva, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour d'août 1957, en ladite cité, et qu'elle était alors Florence Patricia Finucane; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il 10 est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage. 1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-122.

Loi pour faire droit à Nancy Ruth Grabina.

BILL SD-122.

Loi pour faire droit à Nancy Ruth Grabina.

Préambule.

Considérant que Nancy Ruth Grabina, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Jerry Grabina, domicilié au Canada et demeurant à Lewisburg, Etat de Pennsylvanie, l'un des États unis d'Amérique, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le huitième jour d'octobre 1957, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Nancy Ruth Romaniuk; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-123.

Loi pour faire droit à Paul-Aimé Bédard.

BILL SD-123.

Loi pour faire droit à Paul-Aimé Bédard.

Préambule.

Considérant que Paul-Aimé Bédard, domicilié au Canada et demeurant à L'Annonciation, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le dix-septième jour de mai 1952, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Jean Shirley Yvonne Carter; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis 10 et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-124.

Loi pour faire droit à Edward Sidney Mansfield.

BILL SD-124.

Loi pour faire droit à Edward Sidney Mansfield.

Préambule.

Considérant qu'Edward Sidney Mansfield, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingthuitième jour de septembre 1940, en ladite cité, il a été marié à Dorothea Lyon Innes; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du 10 consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-125.

Loi pour faire droit à Harry Hyman.

BILL SD-125.

Loi pour faire droit à Harry Hyman.

Préambule.

Considérant que Harry Hyman, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le trentième jour de novembre 1947, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, il a été marié à Rose-Teresa Emond; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-126.

Loi pour faire droit à Patricia Rose Rankin.

BILL SD-126.

Loi pour faire droit à Patricia Rose Rankin.

Préambule.

Considérant que Patricia Rose Rankin, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Allan Hugh Rankin, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Verdun, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de 5 septembre 1941, en ladite cité de Verdun, et qu'elle était alors Patricia Rose Sheen; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-127.

Loi pour faire droit à Marsha Liberman.

BILL SD-127.

Loi pour faire droit à Marsha Liberman.

Préambule.

Considérant que Marsha Liberman, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Saul Liberman, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt et unième jour de mars 1956, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Marsha Mendelman; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à 10 propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-128.

Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Small.

BILL SD-128.

Loi pour faire droit à Elizabeth Lillian Small.

Préambule.

Considérant qu'Elizabeth Lillian Small, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Richard William Small, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Châteauguay, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour de mai 1955, en la cité d'Outremont, dite province, et qu'elle était alors Elizabeth Lillian Banks; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-129.

Loi pour faire droit à Catherine Mildred Gray.

BILL SD-129.

Loi pour faire droit à Catherine Mildred Gray.

Préambule.

Considérant que Catherine Mildred Gray, demeurant Uen la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Joseph George Robert Gray, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour de juillet 1940, en 5 ladite cité, et qu'elle était alors Catherine Mildred Fogarty; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-130.

Loi pour faire droit à Klara Brody.

BILL SD-130.

Loi pour faire droit à Klara Brody.

Préambule.

Considérant que Klara Brody, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Otto Brody, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour d'août 1954, en la ville de Budapest, 5 Hongrie, et qu'elle était alors Klara Ary; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-131.

Loi pour faire droit à René Hébert.

BILL SD-131.

Loi pour faire droit à René Hébert.

Préambule.

Considérant que René Hébert, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le deuxième jour de juin 1956, en ladite cité il a été marié à Carmen Labrecque; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause 5 d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la 10 Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-132.

Loi pour faire droit à Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom d'Allan Herscovitch.

BILL SD-132.

Loi pour faire droit à Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom d'Allan Herscovitch.

Préambule.

Considérant qu'Abie Herscovitch, autrement connu sous le nom d'Allan Herscovitch, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le douzième jour de juin 1934, en ladite cité, il a été marié à Fannie Green, 5 autrement connue sous le nom de Fay Green; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'ac-10 corder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de a Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-133.

Loi pour faire droit à Rosaire Gauthier.

BILL SD-133.

Loi pour faire droit à Rosaire Gauthier.

Préambule.

Considérant que Rosaire Gauthier, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingthuitième jour de juillet 1956, en ladite cité, il a été marié à Diane Auclair; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du 10 Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-134.

Loi pour faire droit à Gerhard Hermann Buchholz.

BILL SD-134.

Loi pour faire droit à Gerhard Hermann Buchholz.

Préambule.

Considérant que Gerhard Hermann Buchholz, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le neuvième jour de février 1952, en la ville de Berlin, Allemagne, il a été marié à Ingrid Koenig; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-135.

Loi pour faire droit à Joseph-Fortin Decelles.

BILL SD-135.

Loi pour faire droit à Joseph-Fortin Decelles.

Préambule.

Considérant que Joseph-Fortin Decelles, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le quatorzième jour de juin 1947, en la cité de Saint-Hyacinthe, dite province, il a été marié à Simonne Létourneau; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, 10 Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-136.

Loi pour faire droit à Guy Bertrand.

BILL SD-136.

Loi pour faire droit à Guy Bertrand.

Préambule.

Considérant que Guy Bertrand, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Laurent, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-huitième jour de mai 1949, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Colombe Grondin; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-137.

Loi pour faire droit à Dorothy Estelle Lord.

BILL SD-137.

Loi pour faire droit à Dorothy Estelle Lord.

Préambule.

Considérant que Dorothy Estelle Lord, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Richard Leslie Michael Lord, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-cinquième jour de juin 1955, 5 en ladite cité, et qu'elle était alors Dorothy Estelle Gibbons; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-138.

Loi pour faire droit à Claire Bradford.

BILL SD-138.

Loi pour faire droit à Claire Bradford.

Préambule.

Considérant que Claire Bradford, demeurant en la cité de Dorval, province de Québec, épouse d'Elwood Joseph Bradford, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Beaconsfield, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatrième jour de 5 mai 1946, en la ville de Plattsburg, État de New-York, l'un des États unis d'Amérique, et qu'elle était alors Claire Detwiler; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage 10 et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-139.

Loi pour faire droit à Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Leonard Mihalcean.

BILL SD-139.

Loi pour faire droit à Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Leonard Mihalcean.

Préambule.

Considérant que Léonard Marchand, autrement connu sous le nom de Leonard Mihalcean, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Pont-Viau, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-sixième jour de mai 1945, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Gertrude Emond; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie. et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce 10 qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage. 1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-140.

Loi pour faire droit à Olga Antonina Burkousky.

BILL SD-140.

Loi pour faire droit à Olga Antonina Burkousky.

Préambule.

Considérant qu'Olga Antonina Burkousky, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Joseph Marion Burkousky, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Lachine, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-troisième jour d'avril 1954, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Olga Antonina Safian; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-141.

Loi pour faire droit à Sheila Wolofsky.

BILL SD-141.

Loi pour faire droit à Sheila Wolofsky.

Préambule.

Considérant que Sheila Wolofsky, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Leib Wolofsky, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour de septembre 1950, en la cité de 5 Westmount, dite province, et qu'elle était alors Sheila Callan; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit disssous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il 10 est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-142.

Loi pour faire droit à Geraldine Cecilia Gohier.

BILL SD-142.

Loi pour faire droit à Geraldine Cecilia Gohier.

Préambule.

Considérant que Geraldine Cecilia Gohier, demeurant en la ville de Mont-Royal, province de Québec, épouse de Gérald-Raymond Gohier, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Westmount, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dixième jour d'octobre 1942, en ladite cité, et qu'elle était alors Geraldine Cecilia Keating; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-143.

Loi pour faire droit à Jean Helen Donnan.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-143.

Loi pour faire droit à Jean Helen Donnan.

Préambule.

Considérant que Jean Helen Donnan, demeurant à McMasterville, province de Québec, épouse de James Stewart Donnan, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de 5 septembre 1957, à Verchères, dite province, et qu'elle était alors Jean Helen Wales; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-144.

Loi pour faire droit à Michèle Breuer.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-144.

Loi pour faire droit à Michèle Breuer.

Préambule.

Considérant que Michèle Breuer, demeurant en la cité d'Outremont, province de Québec, épouse de Claude-Luc Breuer, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-septième jour 5 de novembre 1956, à Sainte-Adèle, dite province, et qu'elle était alors Michèle Favreau; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par 10 la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-145.

Loi pour faire droit à Magella Bergeron.

BILL SD-145.

Loi pour faire droit à Magella Bergeron.

Préambule.

Considérant que Magella Bergeron, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Lauréat Bergeron, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour d'avril 1947, en ladite cité, et qu'elle 5 était alors Magella Rhéaume; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pé-10 titionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-146.

Loi pour faire droit à Wilhelmina Grundy.

BILL SD-146.

Loi pour faire droit à Wilhelmina Grundy.

Préambule.

Considérant que Wilhelmina Grundy, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de George William Grundy, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Verdun, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le sixième jour de 5 décembre 1947, en ladite cité de Verdun, et qu'elle était alors Wilhelmina Morrison; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-147.

Loi pour faire droit à Lillian Florence Catherine Hurst.

BILL SD-147.

Loi pour faire droit à Lillian Florence Catherine Hurst.

Préambule.

Considérant que Lillian Florence Catherine Hurst, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Douglas Charles Hurst, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour de juillet 1950, en ladite cité, et qu'elle était alors Lillian Florence Catherine Kaye; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-148.

Loi pour faire droit à Guy Bertrand.

BILL SD-148.

Loi pour faire droit à Guy Bertrand.

Préambule.

Considérant que Guy Bertrand, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Sherbrooke, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-cinquième jour de juin 1934, en ladite cité, il a été marié à Fabiola Mathurin; considérant que le pétitionnaire a 5 demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du con-10 sentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-149.

Loi pour faire droit à Sylvia Bertha Spires.

BILL SD-149.

Loi pour faire droit à Sylvia Bertha Spires.

Préambule.

Considérant que Sylvia Bertha Spires, demeurant en la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, province de Québec, épouse de John Joseph Spires, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés 5 le vingt-deuxième jour de juillet 1952, en la ville de South Burlington, État de Vermont, l'un des États unis d'Amérique, et qu'elle était alors Sylvia Bertha Schneider; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage 10 soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-150.

Loi pour faire droit à Géraldine Ludgarde Romer.

BILL SD-150.

Loi pour faire droit à Géraldine Ludgarde Romer.

Préambule.

Considérant que Géraldine Ludgarde Romer, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Joseph Frank Romer, domicilié au Canada et demeurant à Chomedey-Sud, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour de septembre 1940, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Géraldine Ludgarde Pineault; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont 10 été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-151.

Loi pour faire droit à Sylvia Socaransky.

BILL SD-151.

Loi pour faire droit à Sylvia Socaransky.

Préambule.

Considérant que Sylvia Socaransky, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Samuel Socaransky, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de juin 1954, en ladite cité, 5 et qu'elle était alors Sylvia Hopkins; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-152.

Loi pour faire droit à Dorothy Gladys Faucher.

BILL SD-152.

Loi pour faire droit à Dorothy Gladys Faucher.

Préambule.

Considérant que Dorothy Gladys Faucher, demeurant de la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Alfred Faucher, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Westmount, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour de 5 juillet 1945, en ladite cité de Westmount, et qu'elle était alors Dorothy Gladys Keane; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la 10 preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-153.

Loi pour faire droit à Jean Alice Rinder.

BILL SD-153.

Loi pour faire droit à Jean Alice Rinder.

Préambule.

Considérant que Jean Alice Rinder, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Leonard Rinder, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Québec, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour d'août 1946, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Jean Alice Beswick; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-154.

Loi pour faire droit à Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag.

BILL SD-154.

Loi pour faire droit à Maria Lenkei, autrement connue sous le nom de Maria Leichtag.

Préambule.

Considérant que Maria Lenkei, autrement connue J sous le nom de Maria Leichtag, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de François Ferenc Lenkei, autrement connu sous le nom de François Ferenc Leichtag, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour de juin 1931, en la ville de Budapest, Hongrie, et qu'elle était alors Maria Jeney; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage 10 soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

15

Dissolution du mariage.

BILL SD-155.

Loi pour faire droit à Ines Barbara Levy.

BILL SD-155.

Loi pour faire droit à Ines Barbara Levy.

Préambule.

Considérant qu'Ines Barbara Levy, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Nessim (Nathan) Levy, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le sixième jour de février 1944, en la ville du Caire, Égypte, et qu'elle était alors Ines Barbara Harari; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-156.

Loi pour faire droit à Elizabeth Helen Brown.

BILL SD-156.

Loi pour faire droit à Elizabeth Helen Brown.

Préambule.

Considérant qu'Elizabeth Helen Brown, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Robert Morel Brown, domicilié au Canada et demeurant en ladite citè, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de septembre 1958, en ladite cité, et qu'elle était alors Elizabeth Helen Peto; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été étatlis par la preuve fournie, et qu'il 10 est à popos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-157.

Loi pour faire droit à Stasys Vysniauskas.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-157.

Loi pour faire droit à Stasys Vysniauskas.

Préambule.

Considérant que Stasys Vysniauskas, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-sixième jour de décembre 1948, à Salford, Angleterre, il a été marié à Zenta Bertulaite; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-158.

Loi pour faire droit à Jona Jeanette Krautle.

BILL SD-158.

Loi pour faire droit à Joan Jeanette Krautle.

Préambule.

Considérant que Joan Jeanette Krautle, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Karl Otto Krautle, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-troisième jour de janvier 1956, en la cité de Halifax, province de la Nouvelle-Écosse, et qu'elle était alors Joan Jeanette Hazlett; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont 10 été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-159.

Loi pour faire droit à Thelma Freeman.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-159.

Loi pour faire droit à Thelma Freeman.

Préambule.

Considérant que Thelma Freeman, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Reuben Freeman, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-troisième jour d'octobre 1960, en la cité d'Outremont, dite province, et qu'elle était alors Thelma Schuker; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-160.

Loi pour faire droit à Rose Coletta.

BILL SD-160.

Loi pour faire droit à Rose Coletta.

Préambule.

Considérant que Rose Coletta, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Harold Coletta, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-troisième jour de juillet 1937, en ladite cité, et qu'elle 5 était alors Rose Norris; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce 10 qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-161.

103-518 3.516

Loi pour faire droit à Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac.

BILL SD-161.

Loi pour faire droit à Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac.

Préambule.

YONSIDÉRANT que Dora Elfriede Elizabeth Christian Considerant que Dora Elfriede Kovacs, autrement connue sous le nom de Dora Elfriede Elizabeth Christian Kovac, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Lajos Louis Kovacs, autrement connu sous le nom de Lajos Louis Kovac, domicilié 5 au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trentième jour de juillet 1955, en la ville de Mont-Royal, dite province, et qu'elle était alors Dora Elfriede Elizabeth Christian Jacobi; considérant que la pétitionnaire a demandé que, 10 pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du con- 15 sentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-162.

Loi pour faire droit à Wilma Gloria Bryson.

BILL SD-162.

Loi pour faire droit à Wilma Gloria Bryson.

Préambule.

Considérant que Wilma Gloria Bryson, demeurant en la cité de LaSalle, province de Québec, épouse de Lloyd George Bryson, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Lachute, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le onzième jour de mai 1949, en la cité de St Thomas, province d'Ontario, et qu'elle était alors Wilma Gloria Hill; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la 10 preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-163.

Loi pour faire droit à Donald Edgar Hicks.

BILL SD-163.

Loi pour faire droit à Donald Edgar Hicks.

Préambule.

Considérant que Donald Edgar Hicks, domicilié au Canada et demeurant à Grand Falls, province de Terre-Neuve, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-troisième jour de mars 1956, à Grand Falls susdit, il a été marié à Frances Marie Benson; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du 10 consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-164.

Loi pour faire droit à Ruth Moss.

BILL SD-164.

Loi pour faire droit à Ruth Moss.

Préambule.

Considérant que Ruth Moss, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Harry Moss, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le seizième jour de septembre 1948, en la cité de Westmount, 5 dite province, et qu'elle était alors Ruth Clark; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-165.

Loi pour faire droit à Marie-Louise Guay.

BILL SD-165.

Loi pour faire droit à Marie-Louise Guay.

Préambule.

Considérant que Marie-Louise Guay, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Jean-Marie Guay, domicilié au Canada et demeurant en la dite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le cinquième jour d'août 1940, en la dite cité, et qu'elle était alors Marie-Louise Bourassa; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, le dit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-166.

Loi pour faire droit à Marie-Raymonde-Violetta Dalpé.

BILL SD-166.

Loi pour faire droit à Marie-Raymonde-Violetta Dalpé.

Préambule.

Considérant que Marie-Raymonde-Violetta Dalpé, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Donald Dalpé, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Drummondville, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour de mai 1949, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Marie-Raymonde-Violetta Douillard; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont 10 été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-167.

Loi pour faire droit à Hélène-Denise Vien.

BILL SD-167.

Loi pour faire droit à Hélène-Denise Vien.

Préambule.

Considérant que Hélène-Denise Vien, demeurant en la ville de Préville, province de Québec, épouse de Jean-Thomas Vien, domicilié au Canada et demeurant en la dite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trente et unième jour d'août 1946, en la dite cité, et qu'elle était alors Hélène-Denise Quintal; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, le dit mariage soit dissous et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-168.

Loi pour faire droit à Anna Elizabeth Strickland.

BILL SD-168.

Loi pour faire droit à Anna Elizabeth Strickland.

Préambule.

Considérant qu'Anna Elizabeth Strickland, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Edward John Strickland, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-sixième jour de janvier 1957, à Hampstead, Angleterre, et qu'elle était alors Anna Elizabeth Bovingdon; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada. décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-169.

Loi pour faire droit à Evelyn Frances Rae.

BILL SD-169.

Loi pour faire droit à Evelyn Frances Rae.

Préambule.

Considérant qu'Evelyn Frances Rae, demeurant en la ville de Greenfield Park, province de Québec, épouse de Clifford George Rae, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le 5 sixième jour de février 1948, en ladite cité, et qu'elle était alors Evelyn Frances Jordan; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la 10 preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-170.

Loi pour faire droit à Catherine Gerasimos Andrulakis.

BILL SD-170.

Loi pour faire droit à Catherine Gerasimos Andrulakis.

Préambule.

Considérant que Catherine Gerasimos Andrulakis, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Miltiadis George Andrulakis, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de 5 juin 1953, en ladite cité, et qu'elle était alors Catherine Gerasimos Temponeras; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-171.

Loi pour faire droit à Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz.

BILL SD-171.

Loi pour faire droit à Toni Anna Lydia Weiss, autrement connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz.

Préambule.

Monsidérant que Toni Anna Lydia Weiss, autrement U connue sous le nom de Toni Anna Lydia Weisz, demeurant en la ville d'Amsterdam. Hollande, épouse de Bernard Weiss, autrement connu sous le nom de Bernard Weisz, domicilié au Canada et demeurant en la cité de 5 Montréal, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour de mars 1958, en ladite cité de Montréal, province de Québec, et qu'elle était alors Toni Anna Lydia Mogroby; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis 10 par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du 15 Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-172.

Loi pour faire droit à Kathleen Ryan.

BILL SD-172.

Loi pour faire droit à Kathleen Ryan.

Préambule.

Considérant que Kathleen Ryan, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Albert George Ryan, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour de septembre 1956, en ladite cité, et qu'elle était alors Kathleen Meades; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-173.

Loi pour faire droit à Doris Sibyl Jane Hassall.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-173.

Loi pour faire droit à Doris Sibyl Jane Hassall.

Préambule.

Considérant que Doris Sibyl Jane Hassall, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Frederick James Hassall, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Verdun, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dixième jour de mai 1958, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Doris Sibyl Jane Godsell; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par 10 la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-174.

Loi pour faire droit à Elizabeth Anne Kotania.

BILL SD-174.

Loi pour faire droit à Elizabeth Anne Kotania.

Préambule.

Considérant qu'Elizabeth Anne Kotania, demeurant en la cité de LaSalle, province de Québec, épouse de Thaddeus Julian John Kotania, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-huitième jour de juillet 1959, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Elizabeth Anne Hanley; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par 10 la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-175.

Loi pour faire droit à Hyman Omri Tannenbaum.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-175.

Loi pour faire droit à Hyman Omri Tannenbaum.

Préambule.

Considérant que Hyman Omri Tannenbaum, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Baie-d'Urfé, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le huitième jour d'août 1952, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Elsie Sarah Kirouac; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-176.

Loi pour faire droit à Rosa Jacobson.

BILL SD-176.

Loi pour faire droit à Rosa Jacobson.

Préambule.

Considérant que Rosa Jacobson, demeurant en la cité d'Outremont, province de Québec, épouse de Michael Jacobson, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de mars 1960, en 5 ladite cité d'Outremont, et qu'elle était alors Rosa Degan; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-177.

Loi pour faire droit à Stephen Alexander Lantos.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-177.

Loi pour faire droit à Stephen Alexander Lantos.

Préambule.

Considérant que Stephen Alexander Lantos, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le dix-huitième jour de novembre 1958, en la cité de Cornwall, province d'Ontario, il a été marié à Marie Luise Schmidt; 5 considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, 10 Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-178.

Loi pour faire droit à Frank Hamilton Mingie, junior.

BILL SD-178.

Loi pour faire droit à Frank Hamilton Mingie, junior.

Préambule.

Considérant que Frank Hamilton Mingie, junior, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Pointe-Claire, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le huitième jour de mars 1944, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Ruth Evelyn Norris; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-179.

Loi pour faire droit à Frieda Lina Schaub.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-179.

Loi pour faire droit à Frieda Lina Schaub.

Préambule.

Considérant que Frieda Lina Schaub, demeurant à Essen-Bredeney, Allemagne, épouse de Clemens Heinrich Schaub, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Hampstead, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-sixième jour 5 de novembre 1955, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Frieda Lina Witt; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-180.

Loi pour faire droit à Alma Ivy Bankley

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-180.

Loi pour faire droit à Alma Ivy Bankley.

Préambule.

Considérant qu'Alma Ivy Bankley, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Gordon Lloyd Bankley, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le seizième jour de décembre 1939, à Calumet, dite province, et qu'elle était alors Alma Ivy Trineer; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-181.

Loi pour faire droit à Colleen Ann Kenny.

BILL SD-181.

Loi pour faire droit à Colleen Ann Kenny.

Préambule.

Considérant que Colleen Ann Kenny, demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, épouse de William Harold Kenny, junior, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le treizième jour de juillet 1957, en ladite cité, et qu'elle était alors Colleen Ann Sheen; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-182.

Loi pour faire droit à Phyllis Carol Johnston.

BILL SD-182.

Loi pour faire droit à Phyllis Carol Johnston.

Préambule.

Considérant que Phyllis Carol Johnston, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de William Johnston, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le huitième jour de novembre 1952, en ladite cité, et qu'elle était alors Phyllis Carol Green; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-183.

Loi pour faire droit à Léonard Emond.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-183.

Loi pour faire droit à Léonard Emond.

Préambule.

Considérant que Léonard Emond, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Repentigny, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le quatorzième jour de février 1942, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Bella Savard; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-184.

Loi pour faire droit à Edith Rozel McDougall.

BILL SD-184.

Loi pour faire droit à Edith Rozel McDougall.

Préambule.

Considérant qu'Edith Rozel McDougall, demeurant en la ville de Tampa, État de Floride, l'un des États unis d'Amérique, épouse de David McDougall, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont 5 été mariés le dix-septième jour de décembre 1926, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Edith Rozel Dougan; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-185.

Loi pour faire droit à Kenneth Allen Blight.

BILL SD-185.

Loi pour faire droit à Kenneth Allen Blight.

Préambule.

Considérant que Kenneth Allen Blight, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Saint-Eustache-sur-le-Lac, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le dix-septième jour de septembre 1949, à St-Georges Newcastle, Staffordshire, Angleterre, il a été marié à Iris Maureen Barnett; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il 10 demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-186.

Loi pour faire droit à Ellen Chase McKellar.

BILL SD-186.

Loi pour faire droit à Ellen Chase McKellar.

Préambule.

Considérant qu'Ellen Chase McKellar, demeurant à Dewittville, province de Québec, épouse de Bruce McKellar, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le deuxième jour d'août 1947, en ladite cité, et qu'elle était alors Ellen Chase Biggar; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-187.

Loi pour faire droit à Mona Pozza.

BILL SD-187.

Loi pour faire droit à Mona Pozza.

Préambule.

Considérant que Mona Pozza, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Corrado Pozza, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt et unième jour d'octobre 1950, en ladite cité, et qu'elle était alors Mona Mauron; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-188.

Loi pour faire droit à John Faucher.

BILL SD-188.

Loi pour faire droit à John Faucher.

Préambule.

Considérant que John Faucher, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le dix-huitième jour de novembre 1930, en la ville de Duck Lake, province de la Saskatchewan, il a été marié à Marion Gardner; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-189.

Loi pour faire droit à Violet Pearl St James Lemoine.

BILL SD-189.

Loi pour faire droit à Violet Pearl St James Lemoine.

Préambule.

Considérant que Violet Pearl St James Lemoine, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Stanley Allen Lemoine, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-huitième jour de septembre 1948, à Marieville, dite province, et qu'elle était alors Violet Pearl St James Kerr; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-190.

Loi pour faire droit à Ann Marguerite MacDonald.

BILL SD-190.

Loi pour faire droit à Ann Marguerite MacDonald.

Préambule.

Considérant qu'Ann Marguerite MacDonald, demeurant en la cité de Saint-Laurent, province de Québec, épouse de Russell Albert MacDonald, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de septembre 5 1957, en ladite cité, et qu'elle était alors Ann Marguerite Barnett; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-191.

Loi pour faire droit à Eva Florence Plaskett.

BILL SD-191.

Loi pour faire droit à Eva Florence Plaskett.

Préambule.

Considérant qu'Eva Florence Plaskett, demeurant en Ula cité de Montréal, province de Québec, épouse de Gordon Plaskett, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour de juillet 1954, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et qu'elle était alors Eva Florence Eigen; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-192.

Loi pour faire droit à Karl Heinz Kerlikowsky.

BILL SD-192.

Loi pour faire droit à Karl Heinz Kerlikowsky.

Préambule.

Considérant que Karl Heinz Kerlikowsky, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le quatorzième jour d'avril 1954, en ladite cité, il a été marié à Elisabeth Ingrid Lopinski; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat 10 et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-193.

Loi pour faire droit à Hilda Desjardins.

BILL SD-193.

Loi pour faire droit à Hilda Desjardins.

Préambule.

Considérant que Hilda Desjardins, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Joseph-Réal-Robert Desjardins, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trente et unième jour de mars 1945, à 5 North Riding de Yorkshire, district de Richmond, Angleterre, et qu'elle était alors Hilda Copley; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous: et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-194.

Loi pour faire droit à Sandra Mary Louise Martin.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-194.

Loi pour faire droit à Sandra Mary Louise Martin.

Préambule.

Considérant que Sandra Mary Louise Martin. demeurant à Caughnawaga, province de Québec, épouse de Wallace Martin, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dixième jour d'août 1957, à Châteauguay-Bassin, dite province, et qu'elle était alors Sandra Mary Louise Deering; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-195.

Loi pour faire droit à Mary Iris Fournier.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-195.

Loi pour faire droit à Mary Iris Fournier.

Préambule.

Considérant que Mary Iris Fournier, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Jean-Jacques Fournier, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal-Nord, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-cinquième jour de septembre 1954, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Mary Iris Neil; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-196.

Loi pour faire droit à Rosemary Louise Eakins.

BILL SD-196.

Loi pour faire droit à Rosemary Louise Eakins.

Préambule.

Considérant que Rosemary Louise Eakins, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Peter Russell Eakins, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour d'octobre 1950, en ladite cité, et qu'elle était alors Rosemary Louise di Gravina; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-197.

Loi pour faire droit à Phyllis Monoah.

BILL SD-197.

Loi pour faire droit à Phyllis Manoah.

Préambule.

Considérant que Phyllis Manoah, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Yaacov Manoah, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de mars 1955, er. la cité d'Outremont, 5 dite province, et qu'elle était alors Phyllis Amber; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder 10 à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-198.

Loi pour faire droit à Jean Elizabeth O'Reilly.

BILL SD-198.

Loi pour faire droit à Jean Elizabeth O'Reilly.

Préambule.

Considérant que Jean Elizabeth O'Reilly, demeurant en la ville de Châteauguay, province de Québec, épouse de Michael Walter O'Reilly, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Laurent, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour d'août 1959, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Jean Elizabeth Simmons; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la 10 preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-199.

Loi pour faire droit à Maureen Mary Piercey.

BILL SD-199.

Loi pour faire droit à Maureen Mary Piercey.

Préambule.

Considérant que Maureen Mary Piercey, demeurant à Ville-Émard, province de Québec, épouse de William Frederick Piercey, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Verdun, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-huitième jour de juillet 1953, en ladite cité, et qu'elle était alors Maureen Mary Mears; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il 10 est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-200.

Loi pour faire droit à Josephine Mary Croll.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-200.

Loi pour faire droit à Josephine Mary Croll.

Préambule.

Considérant que Josephine Mary Croll, demeurant à Hudson-Heights, province de Québec, épouse de Donald Edmund Croll, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le premier jour de juin 1946, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Josephine Mary Holmes; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-201.

Loi pour faire droit à Milton Lawrence Trickey.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-201.

Loi pour faire droit à Milton Lawrence Trickey.

Préambule.

Considérant que Milton Lawrence Trickey, domicilié au Canada et demeurant à Saint-Constant, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt et unième jour de juin 1958, en la cité de Verdun, dite province, il a été marié à Myrtle Ramona Feltham; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-202.

Loi pour faire droit à William John Loke.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-202.

Loi pour faire droit à William John Loke.

Préambule.

Considérant que William John Loke, domicilié au Canada et demeurant à Pierrefonds, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le quinzième jour de mai 1948, en la cité de Toronto, province d'Ontario, il a été marié à Verna Irene Wilkinson; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur 10 l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-203.

Loi pour faire droit à Anita Guido Knezevic.

BILL SD-203.

Loi pour faire droit à Anita Guido Knezevic.

Préambule.

Considérant qu'Anita Guido Knezevic, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Zoran Mitar Knezevic, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le onzième jour de décembre 1955, en la 5 cité d'Ottawa, province d'Ontario, et qu'elle était alors Anita Guido Lorencin; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-204.

Loi pour faire droit à Shirley Brimacombe.

BILL SD-204.

Loi pour faire droit à Shirley Brimacombe.

Préambule.

Considérant que Shirley Brimacombe, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Irving Brimacombe, domicilié au Canada et demeurant en la dite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le cinquième jour de décembre 1953, en la dite cité, et qu'elle était alors Shirley Anderson; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, le dit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-205.

Loi pour faire droit à Betty O'Neil.

BILL SD-205.

Loi pour faire droit à Betty O'Neil.

Préambule.

Considérant que Betty O'Neil, demeurant en la ville de Huntingdon, province de Québec, épouse de Garth O'Neil, domicilié au Canada et demeurant en la cité de LaSalle, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le sixième jour d'août 1955, en ladite ville, et qu'elle était alors Betty Beare; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-206.

Loi pour faire droit à Rebecca Rosenstrauss.

BILL SD-206.

Loi pour faire droit à Rebecca Rosenstrauss.

Préambule.

Considérant que Rebecca Rosenstrauss, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Eisig Rosenstrauss, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour de mars 1950, en la 5 cité d'Outremont, dite province, et qu'ellé était alors Rebecca Rafalkes; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-207.

Loi pour faire droit à Paulyne Leblanc.

BILL SD-207.

Loi pour faire droit à Paulyne Leblanc.

Préambule.

Considérant que Paulyne Leblanc, demeurant en la Ville de Saint-Vincent-de-Paul, province de Québec, épouse d'André Leblanc, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour de septembre 1955, en ladite cité, et qu'elle était alors Paulyne Gagnon; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-208.

Loi pour faire droit à Marie Joan Patricia Jeffries.

BILL SD-208.

Loi pour faire droit à Marie Joan Patricia Jeffries.

Préambule.

Considérant que Marie Joan Patricia Jeffries, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Joseph William Jeffries, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour de novembre 1958, en ladite cité, et qu'elle était alors Marie Joan Patricia Romano; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-209.

Loi pour faire droit à Isadore Rosenblatt.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-209.

Loi pour faire droit à Isadore Rosenblatt.

Préambule.

Considérant qu'Isadore Rosenblatt, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingtième jour de juin 1948, en ladite cité, il a été marié à Sarah Molly Speevak; considérant que le pétitionnaire a demandé que, 5 pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat 10 et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-210.

Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Clarke.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-210.

Loi pour faire droit à Alice Elizabeth Clarke.

Préambule.

Considérant qu'Alice Elizabeth Clarke, demeurant à Croydon, province de Québec, épouse de Warren Clarke, domicilié au Canada et demeurant en la ville de LeMoyne, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le sixième jour de septembre 1952, en la cité 5 de Verdun, dite province, et qu'elle était alors Alice Elizabeth Newman; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes, du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-211.

Loi pour faire droit à Armando Argentini.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-211.

Loi pour faire droit à Armando Argentini.

Préambule.

Considérant qu'Armando Argentini, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le douzième jour d'octobre 1952, en la ville de Terni, Italie, il a été marié à Angela Giacondi; considérant que le pétitionnaire a demandé 5 que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du con-10 sentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-212.

Loi pour faire droit à Molly Sacks.

BILL SD-212.

Loi pour faire droit à Molly Sacks.

Préambule.

Considérant que Molly Sacks, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Melvin Sacks, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le cinquième jour de juillet 1936, en ladite cité, et qu'elle était 5 alors Molly Cohen; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire 10 ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-213.

Loi pour faire droit à Joseph-Jean-Paul-Fernand Blanchette.

BILL SD-213.

Loi pour faire droit à Joseph-Jean-Paul-Fernand Blanchette.

Préambule.

Considérant que Joseph - Jean - Paul - Fernand Blanchette, domicilié au Canada et demeurant à Rivière-à-Gagnon, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le huitième jour d'octobre 1940, à Saint-Lin, dite province, il a été marié à Marie-Jeanne 5 Charbonneau; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; 10 A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-214.

Loi pour faire droit à Karl-Heinz Hans Luedders.

BILL SD-214.

Loi pour faire droit à Karl-Heinz Hans Luedders.

Préambule.

Considérant que Karl-Heinz Hans Luedders, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Lavaldes-Rapides, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-cinquième jour de mars 1937, en la ville de Berlin, Allemagne, il a été marié à Irene Antonie 5 Otten; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; 10 A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-215.

Loi pour faire droit à Leslie Thomas Norval Modler.

BILL SD-215.

Loi pour faire droit à Leslie Thomas Norval Modler.

Préambule.

Considérant que Leslie Thomas Norval Modler, domicilié au Canada et demeurant à Cartierville, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-deuxième jour de mai 1954, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Nina Naomi March; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, 10 Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-216.

Loi pour faire droit à Amy Sandra Glendinning.

BILL SD-216.

Loi pour faire droit à Amy Sandra Glendinning.

Préambule.

Considérant qu'Amy Sandra Glendinning, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Gerald Ronald Glendinning, domicilié au Canada et demeurant à Hudson, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le neuvième jour de mai 1959, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Amy Sandra Jacques; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-217.

Loi pour faire droit à Muriel Howarth Hulbig.

BILL SD-217.

Loi pour faire droit à Muriel Howarth Hulbig.

Préambule.

Considérant que Muriel Howarth Hulbig, demeurant en la ville de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le 5 deuxième jour de décembre 1944, en la ville de Londres, Angleterre, et qu'elle était alors Muriel Howarth Bazley; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-218.

Loi pour faire droit à Kathleen Sangster.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-218.

Loi pour faire droit à Kathleen Sangster.

Préambule.

Considérant que Kathleen Sangster, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de John Sangster, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt et unième jour de novembre 1945, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Kathleen Stokes; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve four-10 nie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-219.

Loi pour faire droit à Phyllis Siev.

BILL SD-219.

Loi pour faire droit à Phyllis Siev.

Préambule.

Considérant que Phyllis Siev, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Geoffrey Marshall Siev, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt et unième jour de mars 1954, en ladite cité, et qu'elle était alors Phyllis White; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-220.

Loi pour faire droit à Marjorie Brown.

BILL SD-220.

Loi pour faire droit à Marjorie Brown.

Préambule.

Considérant que Marjorie Brown, demeurant à Richelieu, province de Québec, épouse d'Arnold Galbraith Brown, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trente et unième jour de décembre 1943, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Marjorie McEachern; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-221.

Loi pour faire droit à Jean Letovsky.

BILL SD-221.

Loi pour faire droit à Jean Letovsky.

Préambule.

Considérant que Jean Letovsky, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Louis Wolfe Letovsky, autrement connu sous le nom de William (Bill) Letovsky, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Dorval, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour de décembre 1950, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Jean Gold; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet 10 adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-222.

Loi pour faire droit à Shirley Margaret Wooley.

BILL SD-222.

Loi pour faire droit à Shirley Margaret Woolley.

Préambule.

Considérant que Shirley Margaret Woolley, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Edward Brian Woolley, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-septième jour de septembre 1955, en ladite cité, et qu'elle était alors Shirley Margaret Bennett; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-223.

Loi pour faire droit à Nathalie Longtin.

BILL SD-223.

Loi pour faire droit à Nathalie Longtin.

Préambule.

Considérant que Nathalie Longtin, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Claude Valois Longtin, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatrième jour d'août 1956, en ladite cité, et qu'elle était alors Nathalie Katyk; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à 10 la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-224.

Loi pour faire droit à Vida Irene Louise McCallum.

BILL SD-224.

Loi pour faire droit à Vida Irene Louise McCallum.

Préambule.

Considérant que Vida Irene Louise McCallum, demeurant en la cité de Halifax, province de la Nouvelle-Écosse, épouse de William Neil McCallum, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont 5 été mariés le trentième jour de janvier 1950, en ladite cité de Halifax, et qu'elle était alors Vida Irene Louise Zwicker; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-225.

Loi pour faire droit à Margaret Joan Digby.

BILL SD-225.

Loi pour faire droit à Margaret Joan Digby.

Préambule.

Considérant que Margaret Joan Digby, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de George Arnold Digby, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Saint-Michel, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le huitième jour d'août 1953, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Margaret Joan Parkinson; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-226.

Loi pour faire droit à Nadia-Anne Hruszij.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-226.

Loi pour faire droit à Nadia-Anne Hruszij.

Préambule.

Considérant que Nadia-Anne Hruszij, demeurant en Ula cité de Lachine, province de Québec, épouse de Mycola (Nicholas) Hruszij, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-neuvième jour de février 1955, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Nadia-Anne Lucyshyn; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-227.

Loi pour faire droit à Maureen Knowles.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-227.

Loi pour faire droit à Maureen Knowles.

Préambule.

Considérant que Maureen Knowles, demeurant à Lakefield, province de Québec, épouse d'Arnold Knowles, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour d'avril 1949, à Gatley, comté de Chester, Angleterre, et qu'elle était alors Maureen Davies; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-228.

Loi pour faire droit à Joyce Irene Larocque.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-228.

Loi pour faire droit à Joyce Irene Larocque.

Préambule.

Monsidérant que Joyce Irene Larocque, demeurant U en la ville de Summerside, province de l'Île du Prince-Édouard, épouse d'Andrew Joseph Larocque, domicilié au Canada, à Rock-Island, province de Québec, et demeurant provisoirement à Albro Lake, province de la Nouvelle- 5 Ecosse, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le cinquième jour d'avril 1958, en ladite ville de Summerside, et qu'elle était alors Joyce Irene Bernard; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage 10 soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 15

Dissolution du mariage.

BILL SD-229.

Loi pour faire droit à Rolland Commoy.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-229.

Loi pour faire droit à Rolland Commoy.

Préambule.

Considérant que Rolland Commoy, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Laval-des-Rapides, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-cinquième jour de juillet 1953, en la cité de Pont-Viau, dite province, il a été marié à Aline-Céline Milot; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-230.

Loi pour faire droit à Ginette-Noëla-Mélanie Soulier.

BILL SD-230.

Loi pour faire droit à Ginette-Noëla-Mélanie Soulier.

Préambule.

Considérant que Ginette-Noëla-Mélanie Soulier, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Robert-Jean Soulier, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-cinquième jour d'avril 5 1953, en la ville de Paris, France, et qu'elle était alors Ginette-Noëla-Mélanie Hugon; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous, et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la 10 preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-231.

Loi pour faire droit à Jeannette Carignan.

BILL SD-231.

Loi pour faire droit à Jeannette Carignan.

Préambule.

Considérant que Jeannette Carignan, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Henri Carignan, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour de juillet 1940, en la cité de Lachine, dite province, et qu'elle était alors Jeannette Tremblay; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-232.

Loi pour faire droit à Nora Bridget Lahey.

BILL SD-232.

Loi pour faire droit à Nora Bridget Lahey.

Préambule.

Considérant que Nora Bridget Lahey, demeurant en la cité de Saint-Jean, province de Terre-Neuve, épouse de John Joseph Lahey, domicilié au Canada et demeurant à Goose Bay, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le deuxième jour de novembre 1957, à Bell Island, dite province, et qu'elle était alors Nora Bridget Whelan; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-233.

Loi pour faire droit à Virginia Ruth Parmiter.

BILL SD-233.

Loi pour faire droit à Virginia Ruth Parmiter.

Préambule.

Considérant que Virginia Ruth Parmiter, demeurant en la ville de Greenfield-Park, province de Québec, épouse de Douglas Parmiter, domicilié au Canada et demeurant en la cité de LaSalle, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour d'avril 1956, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Virginia Ruth Baker; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-234.

Loi pour faire droit à Betty Ankhelyi.

BILL SD-234.

Loi pour faire droit à Betty Ankhelyi.

Préambule.

Considérant que Betty Ankhelyi, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Gyorgy (George) Ankhelyi, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour d'octobre 1958, en ladite cité, et qu'elle était alors Betty Szlukier; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-235.

Loi pour faire droit à Susanne Reiner.

BILL SD-235.

Loi pour faire droit à Susanne Reiner.

Préambule.

Considérant que Susanne Reiner, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Charles Reiner, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de juin 1948, en la ville de Budapest, Hongrie, 5 et qu'elle était alors Susanne Markovits; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-236.

Loi pour faire droit à Marie-Emilia-Rolande Gittens.

BILL SD-236.

Loi pour faire droit à Marie-Emilia-Rolande Gittens.

Préambule.

Considérant que Marie-Emilia-Rolande Gittens, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Kenneth Fitzgerald Gittens, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt et unième jour d'octobre 1950, en ladite cité, et qu'elle était alors Marie-Emilia-Rolande Bernier; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, 10 et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-237.

Loi pour faire droit à Suzanne Chassé.

BILL SD-237.

Loi pour faire droit à Suzanne Chassé.

Préambule.

Considérant que Suzanne Chassé, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Jean Chassé, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-septième jour de juin 1953, en ladite cité, et qu'elle était alors Suzanne Pampalon; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-238.

Loi pour faire droit à Barbara Patricia Rogers.

BILL SD-238.

Loi pour faire droit à Barbara Patricia Rogers.

Préambule.

Considérant que Barbara Patricia Rogers, demeurant en la cité de Lachine, province de Québec, épouse de William Arthur Rogers, domicilié au Canada et demeurant à Ville-Émard, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour de juillet 5 1950, en ladite cité, et qu'elle était alors Barbara Patricia Roberts; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est 10 à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-239.

Loi pour faire droit à Roland Demers.

BILL SD-239.

Loi pour faire droit à Roland Demers.

Préambule.

Considérant que Roland Demers, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le quatrième jour de juin 1949, en la cité de Verdun, dite province, il a été marié à Pierrette Mercier; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-240.

Loi pour faire droit à Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy.

BILL SD-240.

Loi pour faire droit à Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy.

Préambule.

Considérant que Lajos Nagy, autrement connu sous le nom de Louis Nagy, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Lachine, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le sixième jour de décembre 1952, en la ville de Lyon, France, il a été marié à Ilonka Hajnal; 5 considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, 10 Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-241.

Loi pour faire droit à Eloise Sonne.

BILL SD-241.

Loi pour faire droit à Eloise Sonne.

Préambule.

Considérant que Eloise Sonne, demeurant à Covington, État d'Ohio, l'un des États unis d'Amérique, épouse de Raymond Robert Sonne, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt et unième jour d'août 1956, en la ville de Mont-Royal, dite province, et qu'elle était alors Eloise Warner; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-242.

Loi pour faire droit à Jennie Zajko.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-242.

Loi pour faire droit à Jennie Zajko.

Préambule.

Considérant que Jennie Zajko, demeurant en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, épouse de Joseph Stanley Zajko, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de 5 juin 1959, en ladite cité d'Ottawa, et qu'elle était alors Jennie Cmikiewicz; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-243.

Loi pour faire droit à Robert Fleischer.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-243.

Loi pour faire droit à Robert Fleischer.

Préambule.

Considérant que Robert Fleischer, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le onzième jour d'avril 1959, en ladite cité, il a été marié à Agnes Pataki; considérant que le pétitionnaire a demandé que, 5 pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du 10 Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-244.

Loi pour faire droit à Hugh O'Connor.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-244.

Loi pour faire droit à Hugh O'Connor.

Préambule.

Considérant que Hugh O'Connor, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-septième jour de décembre 1951, à Fairbank, province d'Ontario, il a été marié à Kathleen West Taylor; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa 10 Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-245.

Loi pour faire droit à Charles Harold Page.

BILL SD-245.

Loi pour faire droit à Charles Harold Page.

Préambule.

Considérant que Charles Harold Page, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-neuvième jour de septembre 1956, en la ville d'Eastview, province d'Ontario, il a été marié à Carole Ann Gollan; 5 considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A 10 ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-246.

Loi pour faire droit à Vera Irene MacKenzie.

BILL SD-246.

Loi pour faire droit à Vera Irene MacKenzie.

Préambule.

Considérant que Vera Irene MacKenzie, demeurant en la ville de Lachute, province de Québec, épouse de William George MacKenzie, domicilié au Canada et demeurant en ladite ville, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingtième jour de février 1954, 5 en ladite ville, et qu'elle était alors Vera Irene Scott; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-247.

Loi pour faire droit à Guy Lefebvre.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 25 OCTOBRE 1962.

to the first of the strength and a feet of the

BILL SD-247.

Loi pour faire droit à Guy Lefebvre.

Préambule.

Considérant que Guy Lefebvre, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le onzième jour de septembre 1943, en ladite cité, il a été marié à Madeleine Bergeron; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consen- 10 tement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-248.

Loi pour faire droit à Beverley Ann Maughan.

BILL SD-248.

Loi pour faire droit à Beverley Ann Maughan.

Préambule.

Considérant que Beverley Ann Maughan, demeurant en la ville de Hampstead, province de Québec, épouse de John Frederick Maughan, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Westmount, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-quatrième jour de septembre 1955, en ladite ville, et qu'elle était alors Beverley Ann Gall; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-249.

Loi pour faire droit à Marie Theresa Sckyra.

BILL SD-249.

Loi pour faire droit à Marie Theresa Sckyra.

Préambule.

Considérant que Marie Theresa Sckyra, demeurant en la ville de Montréal-Ouest, province de Québec, épouse d'Erwin Sckyra, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Longueuil, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-deuxième jour de décembre 1951, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Marie Theresa Keefe; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été 10 établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-250.

Loi pour faire droit à Barbara Gladys Gregory.

BILL SD-250.

Loi pour faire droit à Barbara Gladys Gregory.

Préambule.

Considérant que Barbara Gladys Gregory, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Marshall Donald Ward Gregory, domicilié au Canada et demeurant à Lac-Selby, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour d'août 1956, en ladite cité, et qu'elle était alors Barbara Gladys George; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-251.

Loi pour faire droit à Mary Yvonne Giguère.

BILL SD-251.

Loi pour faire droit à Mary Yvonne Giguère.

Préambule.

Considérant que Mary Yvonne Giguère, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Claude Giguère, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-neuvième jour d'août 1955, en ladite cité, et qu'elle était alors Mary Yvonne Agarand; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-252.

Loi pour faire droit à Ion Ignatescu.

BILL SD-252.

Loi pour faire droit à Ion Ignatescu.

Préambule.

Considérant qu'Ion Ignatescu, domicilié au Canada, en la cité de Montréal, province de Québec, et demeurant provisoirement à Locust Hill, province d'Ontario, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-quatrième jour de janvier 1953, en ladite cité de Montréal, il a été marié à Saveta Palagian; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-253.

Loi pour faire droit à Carmen Abrams.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-253.

Loi pour faire droit à Carmen Abrams.

Préambule.

Considérant que Carmen Abrams, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Theodore Martin Abrams, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-septième jour de novembre 1955, 5 à Hudson, dite province, et qu'elle était alors Carmen Lister; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-254.

Loi pour faire droit à Margaret Elaine Gallagher.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 25 OCTOBRE 1962.

unitality of

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-254.

Loi pour faire droit à Margaret Elaine Gallagher.

Préambule.

Considérant que Margaret Elaine Gallagher, demeurant en la cité de Winnipeg, province du Manitoba; épouse de Raymond Hugh Gallagher, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le seizième jour de juin 1955, en la ville de Ballarat, Australie, et qu'elle était alors Margaret Elaine Arthur; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-255.

Loi pour faire droit à Haia (Clara) Fuchsman.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-255.

Loi pour faire droit à Haia (Clara) Fuchsman.

Préambule.

Considérant que Haia (Clara) Fuchsman, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Iosif (Josif) Fuchsman, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-septième jour de janvier 1941, en la ville de Chisinau, Roumanie, et qu'elle était alors Haia (Clara) Weissman; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-256.

Loi pour faire droit à Lois Budd.

BILL SD-256.

Loi pour faire droit à Lois Budd.

Préambule.

Considérant que Lois Budd, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Hilsborne Budd, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Roxboro, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de septembre 1946, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et qu'elle était alors Lois Ferguson; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-257.

Loi pour faire droit à Elizabeth Laptew.

BILL SD-257.

Loi pour faire droit à Elizabeth Laptew.

Préambule.

Considérant qu'Elizabeth Laptew, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de Paul Constantin Laptew, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-huitième jour de juin 1956, en la cité 5 de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Elizabeth Calder; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-258.

Loi pour faire droit à Mary Gallagher.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 25 OCTOBRE 1962.

di de tol conceder al rear edessila des resizent ell

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-258.

Loi pour faire droit à Mary Gallagher.

Préambule.

Considérant que Mary Gallagher, demeurant à Woodford's, province de Terre-Neuve, épouse de Thomas Joseph Gallagher, domicilié au Canada et demeurant en la cité de St-Jean, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour de février 1951, en la ville de Bay Roberts, dite province, et qu'elle était alors Mary Sheppard; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-259.

Loi pour faire droit à Margit Bene.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-259.

Loi pour faire droit à Margit Bene.

Préambule.

Considérant que Margit Bene, demeurant à Terrace Bay, province d'Ontario, épouse de Janos Gabor Bene, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Chibougamau, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle on tété mariés le trente et unième jour de juillet 1954, à Szekesfehervar, Hongrie, et qu'elle était alors Margit Schlosszer; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10 fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-260.

Loi pour faire droit à Thérèse Genest.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-260.

Loi pour faire droit à Thérèse Genest.

Préambule.

Considérant que Thérèse Genest, demeurant en la cité de Québec, province de Québec, épouse de Claude Genest, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Westmount, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour d'avril 1945, en ladite cité de Québec, et qu'elle était alors Thérèse Lambert; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-261.

Loi pour faire droit à Aranka Ilona Berendy.

BILL SD-261.

Loi pour faire droit à Aranka Ilona Berendy.

Préambule.

Considérant qu'Aranka Ilona Berendy, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Bela Julius Berendy, domicilié au Canada et demeurant en la cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour de mai 1955, en la cité, et qu'elle était alors Aranka Ilona Paris; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, le dit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-262.

Loi pour faire droit à Margaret Anne Harvey.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-262.

Loi pour faire droit à Margaret Anne Harvey.

Préambule.

Considérant que Margaret Anne Harvey, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse d'Edmund Gifford Harvey, domicilié au Canada et demeurant à Lac-Brûlé, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quinzième jour de 5 décembre 1956, à Abbotsford, dite province, et qu'elle était alors Margaret Anne Honey; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-263.

Loi pour faire droit à Joseph Maurice Sealy.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-263.

Loi pour faire droit à Joseph Maurice Sealy.

Préambule.

Considérant que Joseph Maurice Sealy, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Jacques-Cartier, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le sixième jour de juin 1939, en la cité de Montréal, dite province, il a été marié à Clara Allan Godding; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, 10 sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-264.

Loi pour faire droit à Valerie Jean Morton.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-264.

Loi pour faire droit à Valerie Jean Morton.

Préambule.

Considérant que Valerie Jean Morton, demeurant en la cité de Moncton, province du Nouveau-Brunswick, épouse de John Ure Morton, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le septième jour d'août 1951, en la cité de Cornwall, province d'Ontario, et qu'elle était alors Valerie Jean Arnott; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis 10 par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-265.

Loi pour faire droit à Ruth Ilona Elkin.

BILL SD-265.

Loi pour faire droit à Ruth Ilona Elkin.

Préambule.

Considérant que Ruth Ilona Elkin, demeurant en la Cité de Montréal, province de Québec, épouse de Sidney Elkin, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-cinquième jour de mai 1957, en la cité de 5 Westmount, et qu'elle était alors Ruth Ilona Mickley; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos 10 d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

15

BILL SD-266.

Loi pour faire droit à Lorraine Burt.

BILL SD-266.

Loi pour faire droit à Lorraine Burt.

Préambule.

Considérant que Lorraine Burt, demeurant en la Cité de Montréal, province de Québec, épouse de Harold Edmund Burt, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-deuxième jour de décembre 1945, en la cité 5 de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Lorraine Bastien; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

BILL SD-267.

Loi pour faire droit à Denise Bachelder.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 25 OCTOBRE 1962.

BILL SD-267.

Loi pour faire droit à Denise Bachelder.

Préambule.

Considérant que Denise Bachelder, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Stanley John Arthur Bachelder, domicilié au Canada et demeurant à Rougemont, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-septième jour de septembre 1958, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Denise Vezeau; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère 10 ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et 15 demeurera à tous égards nul et de nul effet.

BILL SD-268.

Loi pour faire droit à Nicole-Marie Geoffroy.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 25 OCTOBRE 1962.

BILL SD-268.

Loi pour faire droit à Nicole-Marie Geoffroy.

Préambule.

Considérant que Nicole-Marie Geoffroy, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Bernard-Marcel Geoffroy, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le troisième jour de juin 1952, 5 en la ville de Royon, France, et qu'elle était alors Nicole-Marie Pineau; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et 10 qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et 15 demeurera à tous égards nul et de nul effet.

BILL SD-269.

Loi pour faire droit à Martin Simeon Levy.

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE 25 OCTOBRE 1962.

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-269.

Loi pour faire droit à Martin Simeon Levy.

Préambule.

Considérant que Martin Simeon Levy, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Jacques-Cartier, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-neuvième jour de mai 1957, dans le district de Surrey Northern, comté de Surrey, Angleterre, il a été 5 marié à Inge Hansen Larsen; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder 10 au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage. 1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.



